

## Retracting credit from Minerve courses

-----  
Par ptibouh

Bonjour,

Je suis inscrite aux cours minerve depuis peu. Après réflexion, je trouve leur méthode plutôt louche et abusive. En effet, voici comment ils procèdent : on demande une documentation par internet. Au lieu de recevoir cette documentation, on reçoit directement un appel d'un conseiller pédagogique qui nous pose plein de questions, nous fixe un autre rendez-vous téléphonique et fini quand même par nous envoyer la brochure.

Dans cette brochure, il y a bien sûr, la documentation concernant le diplôme, un formulaire d'inscription, un questionnaire pour préparer le prochain entretien téléphonique, une autorisation de prélèvement automatique, mais aucune tarification.

Ensuite vient le rendez-vous téléphonique, qui dure environ une heure. Et là le conseiller nous pose tout un tas de questions sur notre motivation, fait répéter à plusieurs reprises et prouver à quel point on est motivé. ensuite ils nous font patienter quelques minutes pour savoir combien de places il reste, pour enfin nous dire qu'on a beaucoup de chance il reste 4 places et ils nous en ont réservé une. Donc là ils nous annonce le prix, et nous annonce les différentes facilités de paiement.

Bien sûr, je me suis fait avoir, je n'ai pas su leur dire non après leur avoir prouvé pendant une heure que j'étais très motivée. Donc j'ai renvoyé tous les papier y compris l'acceptation de crédit que j'ai datée du 10 ou du 11 avril, je ne sais plus. et j'ai renvoyé le bordereau de rétractation du crédit le 25 avril accompagné d'une lettre, le tout en recommandé avec accusé de réception. Je les avais également appelé pour leur faire part de ma décision. Et depuis il n'arrête pas de me téléphoner pour me faire changer d'avis, ils essaient de me convaincre, etc. Ils ont même essayé de convaincre ma mère à deux reprises de me parler. En revanche, ils ne m'ont rien dit concernant la rétractation du crédit. Donc je ne leur fait pas du tout confiance.

J'aimerais savoir quoi faire pour être sûre qu'ils prennent en compte la rétractation, qu'ils ne me prélèvent pas. J'aimerais bloquer les prélèvements automatiques mais je ne voudrais pas me retrouver devant les tribunaux.

Merci.

-----  
Par gloran

BOnjour,

Coupez tout de suite les prélèvements, en annulant l'autorisation de prélèvement, ça coûtera en général autour de 15 euros (selon les banques c'est variable) mais c'est un moindre mal !

Ensuite, envoyez à ces personnes un recommandé AR les mettant en demeure de cesser le harcèlement, conformément aux articles :

- article 222-33-2 du code pénal, harcèlement moral,
  - article 222-16 du code pénal, appels malveillants : constitué dès lors qu'il y a deux appels téléphoniques,
  - article 312-1 du code pénal, extorsion (on tente ici d'obtenir de l'argent par violence "morale").
- préciser que contacter un tiers (parent, amis, employeur) est constitutif d'une atteinte à la vie privée, doublée d'un abus de faiblesse si vos parents sont âgés (80 ans +).

Précisez que vous "contacterez votre assurance juridique" (même si vous n'en avez pas, le bluffe ça existe aussi) et par la procédure suivante : "porter plainte auprès de monsieur le doyen des juges d'instructions du tribunal de grande instance avec constitution de partie civile et demande de dommages et intérêts" : les escrocs qui connaissent un minimum le droit savent que cette procédure ne peut PAS être classée sans suite par le procureur, et que l'action, si vous la lancez, ira au bout (avec de réelles chances de succès et la prison pour eux), donc...Ca devrait les calmer (déjà testé).

Concernant les risques pour vous d'aller au tribunal, aucun.

En effet, avant d'aller au tribunal vous réclamer de l'argent, ils doivent d'abord initier un recouvrement amiable. Or, il faut

prouver la créance. Je vous donne un lien vers cet article que j'ai rédigé sur Wikipédia qui vous montrera toute la difficulté de l'exercice pour eux, et à quel point les consommateurs que nous sommes, sommes protégés :  
[http://fr.wikipedia.org/wiki/Recouvrement\\_de\\_cr%C3%A9ances](http://fr.wikipedia.org/wiki/Recouvrement_de_cr%C3%A9ances)

Quand bien même ils auraient de réelles raisons de réclamer, détenant contrat + bon de livraison signés de vous, le temps qu'ils réagissent le délai de prescription de deux ans (article 2272 code civil) serait facilement dépassé, et un recommandé AR leur précisant votre intention de porter plainte au pénal pour les raisons vues avant si jamais ils bougent les calmeraient autant (la contre-attaque = la meilleure des défenses).

Donc, vraiment, c'est no souci là.

Cordialement

-----  
Par ptibouh

Un grand merci pour cette réponse qui me reconforte beaucoup.

Je viens seulement de recevoir accusé de réception de mon recommandé. Il est dété du 28 avril. Donc je vais attendre le début de la semaine prochaine voir si ils me recontact et dans le cas contraire, je suivrais la procédure que vous m'avais indiqué.

MErci beaucoup.

-----  
Par chris77600

bonjour je suis inscrite au cours minerve depuis plus un an deja a peu pres et j'ai mis pas mal de temps a me rendre compte que c'est une arnaque et que les cours ne conviennent pas a mon attente surtout vu le prix que je paye ! 65? sur 24 mois

je recherche donc un moyen legal d'arreter de payé et j'ai peur que si je bloque les paiements ils m'envoient un huissier ou que j'ai des problemes juridiques  
pouvez vous m'eclairer ou mon cas est désespéré vu que le temps de retraction est dépassé ?

merci d'avance

-----  
Par gloran

Bonjour,

La première chose à faire est bien évidemment de se rétracter dans les temps. Je ne parle pas ici de crédit mais bien du contrat par lequel on s'engage à suivre et payer les cours.

En effet, se rétracter du crédit est sans aucune incidence : ça signifie simplement qu'on ne fera pas appel à un crédit pour financer. Mais si on n'a pas annulé ou résilier le contrat, il faudra payer, avec ou sans crédit, pour peu que l'organisme dispose d'une preuve vous engageant (copie du bon de commande ou contrat signé).

Commencez par lire l'article de Wikipedia sur le recouvrement de créances, et relire le présent fil de discussion ; une petite recherche Google ou même sur ce forum aidera.

Il est en effet un petit peu lassant de répéter les mêmes choses, ... surtout quand on vient de donner les éléments de réponse dans le même fil de discussion !!!

Cordialement

-----  
Par chris77600

j'avai bien lu le fil de la conversation et j'avai bien mentionné que le delai de retractation etait dépassé vu ta réponse je pense donc qu'il n'y a rien a faire mais merci quand meme pour ce post tres constructif ...

-----  
Par chachia

coucou

je vois que la spécialité du cours minerve et bien d'arnaquer les gens, je sais pas pour vous mais moi je me suis fait carrément agresser par une fameuse mme DELORS je c pas si elle s'appel tt comme ça lol des le matin pour me dire que g t qqun d'impolie parceque je n'avais pas repondu a un de ces appel (car je bossai)

il est vrai que leur façon de proceder n'est pas du tt clair il ne vous communiquerons jamais les prix avant de vous avoir persuader que c'est un bon investissement ceux qui est totalement faux car le suivi de vos cour n'est pas régulier et c'est limite si il te dise pas que mnt que tu as payer il se foute du reste.

en tt cas tu peu faire une annulation de prelevement aupres de ta banque normalement l'annulation ils ne la facturent pas

en tt cas bon courage et je ne recommande ces formations qu'a mon pire ennemie lol

-----  
Par alie\_1030

Bonjour,  
je suis dans une grande galère à cause des cours minerve!!  
je tiens a raconter mon histoire afin que d'autres personnes ne se fassent pas avoir comme je me suis faite avoir!  
je me suis inscrite en juillet 2008 pour le CAP petite enfance+préparation au concours d'ATSEM (cout de la formation 2535? sur 3 ans). j'ai appelé début octobre afin de les prévenir que je souhaitais résilier et pour leur demander comment faire(car mon contrat ne me le disais pas)  
De plus je ne connaissait malheureusement pas le délais de rétractation de 3mois.la conseillère m'a demandé de rappeler le mois suivant car selon elle, elle ne pouvait pas "administrativement" s'occuper de la résiliation. le mois suivant qd j'ai appelé, il été bien évidemment trop tard...  
entre temps j'ai été licencié et j'ai donc fait opposition aux prélevement et j'ai envoyé une lettre en recommandé. je n'ai jamais eu de réponse,plus de nouvelles pdt plus de 6 mois...  
et puis il ya 10 jours, j'ai reçu un courrier d'une socété de recouvrement qui me demande 2118? a régler sous 8 jours!!!!  
je suis en contact avec une avocate, je ne sais pas comment tt cela va se régler...  
je peux dire d'une certaine façon, avoir été victime, d'abus de confiance et je trouve les façon de faire de cet organisme très malhonnete!  
pour tt ceux qui souhaiterais s'inscrire, je vous le déconseille très fortement

-----  
Par pitchoune89

bonjours à tous,

je vous ecies pour vous demandez un petit renseignements, en effet quand je vois tout ca sur les cours minerve cela me faire peur, je me suis inscrite ressament, j'ai envoyer un cheque de 86 euros d'acompte + un rib, j'ai renvoyée le contrat datée du 27 janvier, donc est il possible que je puisse annulée la formation, vue que sur le contrat il est dit que j'ai 15jours pour me retraquetée,  
sinon quand j'ai vue tout ceux ci, j'ai voulu faire oposition de mon cheque à ma banque vue qu'il n'a pas encore etait debitée, la banque m'a dit d'allee portée plainte sinon elle ne pouvait pas le faire, ce matin je me suis rendue à l'hotel de police avec toutes les preuves des plaintes que vous mettez, le flic m'a dit qu'il ne pouvait pas prendre ma plainte en compte vue que c'est moi qui est signée le cheque.  
J'ai vraiment peur, svp donnez moi un petit conseil, que dois je faire ???

Merci de tout coeur de l'aide que vous pourrez m'apporter.

-----  
Par pifounet66

bonjour.

j'aurais voulu avoir quelques conseils car je suis dans une situation desagreable avec les cours minerve.

je me suis inscrite en été 2007 chez eux pour faire un cap petite enfance, ils m'ont donc envoyer les exercices et document (bouquins, devoirs, contrat...) qu'ils envoient a tous le monde je suppose.

une fois ca recu, plus de nouvelle de eux.

au bout de quelques mois (6 mois a peu pres) 2 echeance est rejeté (manque de budget, perte d'emploi etc..)

bref, ce sont des mensualité de 65e et la formation couté en gros 2500e tout de meme.

je les contact pour tenté de stoppé definitivement ou temporairement la formation et de leurs regler tout de meme les 2 echéances.

ils ont refusé et on été très audieux et d'une malhonnété que je ne pourrais pas cité, ca a été des menaces en disant qui presenterais d'un coup une mensualité globale pour toutes la formation, qui nous prendré tous, que nous sommes obligé de payé et qu'ils s'en fiche complet de la perte d'emploie, vu que j'étais chez ma mere ils voulaient passé par elle etc..

bref des vrai abruti.

du coup j'ai bloqué tous prelevements et je les ai prevenu par telephone et un courrier expliquant ma situation et tout. et la plus de nouvelle!

et la il y a 1 mois (rappelez vous que c'était en 2007 que j'ai souscrit) je recois une lettre d'un huissier de chez minerve m'invitant a payer la sommes total de la formation!

voila ou j'en suis, et j'avoue que j'aimerais vraiment avoir conseil car je ne compte pas me laissé faire et encore moins donné 2500e (somme que je ne dispose pas) a une bande de charlot, d'escrocs et j'en passe.

merci a vous tous et j'espere avoir quelques conseils.

-----  
Par CIANEDU01

Bonjour à tous. Tous vos messages me font très peur car je suis entrin de m'inscrire à ces cours minerve qui vont me couter 800 pour la formation à un concours d'entrée pour devenir auxiliaire puericultrice. Après avoir longuement parlé au téléphone hier elle a vu mes motivations et ma donné un autre rendez vous pour le lundi 12 avril. Mais je ne sais plus quoi faire ! Aidez moi s'il vous plait.

-----  
Par nath28

bonjour je suis dans lameme galaiere que toi moi il me reclame 880 euro et que moi je ne fais plus de cour dejuin 2009 alors moi j ai tout areter pelevement et cour je ne sais pas quoi faire bon courage et si tu recois une reponce a notres galaiere que je te souhaite je serais comment faire merci

-----  
Par Aiie

bonjour tout le monde, j'ai 17ans je viens de finir mon bep secrétariat et mon rêve est d'avoir accès un jour à la petite enfance alors je me suis inscrite au cours minerve sans trop réfléchir ils avaient l'air honnête, je n'avais jamais entendu parlé du cned qui est dix fois moins cher, je suis inscrite au minerve depuis environ 1mois j'ai envoyé 3devoirs, ils en ont reçu 2 et corrigé 1, je fait des exercices sur mon espace interactif, je trouve tout ça pas mal, mais tout de même très cher, alors j'aimerais arrêter pour aller au cned mais quand je lit vos témoignages j'ai peur de me retrouver au tribunal ou que ma mère qui finance les cours se retrouve avec un huissier, je m'en veut déjà de lui faire payer cette école, alos je lui en est parlé et ma dit de rester avec les cours minerve et si il y'aurait un problème elle s'en occuperait. il n'ont qu'encaissé pour le moment l'acompte de 90euros et ce mois-ci on commence les prélèvement tout les mois, j'aimerais un conseille pour arrêter sans avoir aucun problème svp

-----  
Par Pauline33

Je voudrait repondre a aiie je voudrait savoir si a part le fait que tous ce la soit chere si les cours ce passe biienn?

-----  
Par MARIE

NE CROYEZ VOUS PAS QU'IL FAUDRAIT TOUS PORTER PLAINTÉ CONTRE MINERVE ?

-----  
Par tiffany49

kk, moi aussi je pense qu'il faudrait tous porter plainte car cela n'en finira jamais. je vais prendre un avocat et porter plainte contre eux. pour tous ceux ki aimerer s'inscrire ou meme s'inscrire dans une autre école par correspondance je vous le déconseille.

-----  
Par celaine5585

Bonjour!

Moi j'ai des problèmes similaires au votre..

Je me suis inscrite le 22 Septembre 2010 j'ai reçu tout mes cours mais maintenant je vois bien que ses cours ne m'apporte rien et donc je voulais me rétracter sachant que la date de rétractation de 15 jours est passer j'ai penser a la date de résiliation qui est de 3 mois donc au 22 décembre ..

Donc je viens d'appeler les cours minerve pour leurs faire part de ma volonté de me rétracter et ce charmant monsieur que j'ai eu au tel me dit que je suis dans le droit de demander ma résiliation mais il faut que je paye 439 euros ( soit 30% de la somme qu'il me reste a payer).

Je ne veut pas payer cette somme je trouve que c'est abuser alors SVP donner moi des conseils car il ne me reste pas beaucoup de temps pour pouvoir arrêter ses cours!!!

Et ce que j'aurais des problème si je demande a ma banque d'empêcher les prélèvement tous les mois???

-----  
Par celaine5585

Bon j'ai fait opposition auprès de ma banque on verra bien et maintenant je vais envoyer ma lettre de résiliation mais pas moyen que je paye les 30% ils sont dingues

-----  
Par Marion2

Ce n'est pas une opposition auprès de la Banque qu'il faut faire, mais la résiliation de l'autorisation de prélèvements.

Cordialement.

-----  
Par celaine5585

Bonjour!!

Oui c'est ce que j'ai fait j'ai pas employé le terme exact !!!

Mais c'est fait j'espère que je n'aurais pas de soucis après dût à ça??!!....

-----  
Par meleve32

je suis inscrite au cours minerve (pour une prépa au concours d'auxiliaire de puériculture) depuis le mois d'août et je n'ai reçu que le français et la biologie, est-ce normal? j'aurais aimé résilier mais il est évidemment trop tard pour cela! Je ne conseille le COURS MINERVE à personne, c'est une grosse arnaque, une fois que les papiers sont faits, et qu'ils ont empochés le fric c'est tout bénéf' pour eux.

-----  
Par celaine5585

J'ai également reçu que la biologie et le français pour une prépa AP mais il te laisse dans le néant on doit se débrouiller toutes seules moi je n'ai pas reçu mes codes perso pour aller sur mon espace élevé ou alors j'avais des codes qui n'étaient pas les bons!!! On c'est vraiment fait avoir mais moi j'ai encore un peu de chance j'ai jusqu'au 22 décembre pour résilier de lundi je supprime tous ses cours et ils peuvent rêver pour que je leur donne une seule centime!!! bon courage à toi et j'espère que tu trouveras une solution!!!

-----  
Par vanou0910

franchement je suis dans la même galère que vous je viens de recevoir un courrier de recouvrement de créance je ne sais pas comment faire il me demande de payer la somme totale "que je n'ai pas" je m'inquiète de la suite

-----  
Par Nadia

Bonjour à tous

Je viens de recevoir un appel de la part de formation (cours minerve), donc j'avais un entretien téléphonique pendant 1h, donc je voulais faire un CAP petite enfance, m'ont proposé de payer 89€ par mois pendant 30 mois, en totale c'est 2793€ quand même c'est énorme quoi, Je vous conseil et c'est très important avant de commencer quoi ce soit, renseigner vous avant!!! moi quand j'ai fait la demande sur internet pour demander plus d'information sur les (tarif) et la durée de la formation, m'ont envoyé un document (demande d'inscription et de leur envoyé un rib machin ... et je peux payer en combien de fois etc...) m'a question c'était même pas ça. j'ai appelé ma conseillère de la mission local et

d'ailleurs je le remercie car m'a beaucoup aidé, m'a dit que la formation par correspondance c'est même pas la peine, et aussi quand j'ai vu vos messages ça m'a fait vraiment peur, heureusement j'avais rien envoyé comme document donc je suis contente pour ça, je vous conseille de renseigner vous avant regarder les informations sur internet et demander aux gens parce qu'il y a des gens qui ont de l'expérience donc voilà merci à tous et surtout Bonne courage...!!

-----  
Par Lacrache

bonjour, je suis tout comme vous dans la merde. je me suis inscrit chez Minerve il y a presque un an aujourd'hui pour la prépa d'un concours d'école d'infirmier. étant donné que j'ai un bac étranger et qu'il se devait d'être reconnu, du moins avoir une équivalence en France via le biais de l'ENIC-NARIC, chose malheureusement pas faite. Avant la signature et le renvoi du contrat j'ai fait part de cette remarque à la dame des cours Minerve par téléphone, qui m'a rassuré en me disant que je pouvais mettre un terme à la formation si mon diplôme n'était pas reconnu. J'ai même marqué cette réserve dans une page du contrat prévu à cet effet. J'ai reçu les livres, mais jamais j'ai eu à m'en servir, j'ai jamais eu de conseiller pédagogique via téléphone ou renvoyer des devoirs. après trois prélèvements j'ai décidé d'arrêter en faisant opposition à ma banque. j'ai fait un courrier qui malheureusement fut fait sans accusé de réception pour prévenir de mon désistement.

il y a quelques jours j'ai reçu l'appel d'un chargé de recouvrement qui m'a sommé de payer, sinon j'allais avoir des soucis. je suis un peu embarrassé car je ne me vois pas payé pour rien vu que j'ai jamais utilisé leur service; la preuve ils n'ont rien dans mon dossier de formation (devoirs corrigés etc.), si ce n'est mon contrat. AIDEZ MOI SVP! je ne sais quoi faire..

-----  
Par tifene50

bonjour, je vois qu'on est pas mal de gens à avoir été bernés par Minerve, je suis dans le même cas il me réclame de l'argent alors que je vis encore chez mes parents et que je ne travaille pas !!! je c'est pas quoi faire, je n'est pas envie de leur donner de l'argent alors qu'il m'a été inutile je ne l'est ai jamais appelé, jamais demandé quoique se soit pour moi ça fait comme si je devais de l'argent pour rien comme si je leur avais donné alors qu'il ne m'ont rien fait en retour je n'est jamais eu de coup de fil de leur part pour savoir on j'en était dans mes cours .... c'est vraiment de l'arnaque un ramassis de mensonge !!! je souhaite sa à personne

-----  
Par 675emilie

Bonjour, je vois que je ne suis pas toute seule à m'avoir fait arnaquer. Je me suis inscrite au cours CAP petite enfance + atsem pour 2436 euros en août 2007. J'ai réglé les 3 premières mensualités et après STOP car je me suis aperçue que c'était une escroquerie et puis je ne pouvais plus payer par manque d'argent. Et puis depuis pas de nouvelles, jusqu'au 23 janvier 2011 où je reçois un recommandé "dernier recours amiable" alors que j'en avais jamais eu avant !!! Et là le montant n'est plus le même, il me réclame 2716.14 euros. Que faire ??? Est-il pas trop tard pour réclamer la somme ? Il n'y a pas une histoire de 2 ans ? Donnez moi une réponse, aidez moi car je n'ai pas cette somme, mais ils ne veulent rien entendre !!! Est-ce qu'un huissier peut venir chez moi me prendre mes meubles à cause de ça ? Merci de m'éclairer. En tout cas éviter les COURS MINERVE c'est une pure ESCROQUERIE !!!

-----  
Par shéryne33

bonjour émilie je suis dans, le même cas que toi je suis inscrite au cours Minerve depuis mai 2009 pour la formation complète petite enfance. 8 mois après mon inscription je ne peux plus payer les 104 euros par mois ils me demandent je les appelle pour leur expliquer mon cas et ils ne veulent rien savoir et m'obligent à payer! je fais donc opposition au prélèvement je reçois après sa plusieurs lettres de relance à qui je ne répond pas. Le 11 janvier 2011 je reçois une mise en demeure d'une société de recouvrement qui me demande de payer sous 8 jours 1401 euros et si je ne paye pas je me retrouve devant un huissier de justice! je ne sais vraiment plus quoi faire je ne peux évidemment pas payer cette somme. si tu as trouvé une solution peux-tu me dire la quel site ou si quelqu'un peut m'éclairer j'en serais très reconnaissante merci beaucoup

-----  
Par elyna

Bonjour à tous,

Eh bien, moi, je me suis inscrite pour passer le CAP petite enfance avec le cours Minerve et je l'ai obtenue. J'ai trouvé les cours très complets, les profs très disponibles et les devoirs bien corrigés. Donc rien à leur reprocher, ce qui fait que je suis très surprise de ce que je lis ici. En ce qui concerne vos problèmes de paiement, imaginez, vous allez acheter une voiture à crédit et d'un coup perte d'emploi vous ne pouvez plus payer pensez-vous qu'on va vous dire gentiment ah eh bien c'est pas grave on arrête les prélèvements et reprendront quand ça ira mieux...? non je ne pense pas. Là c'est pareil vous commencez une formation payante donc il faut aller au bout de vos projets. Enfin moi pour ma part aujourd'hui je

suis diplômé et je travaille en crèche tout va bien j'occupe l'emploi dont j'ai toujours rêvé.

-----  
Par mouso94

bonjour @ tous hé dieu merci j'ai lu vos messages par rapport au cours minerve, justement je suis pas encore inscrite chez eux mais j'ai eu le même coup de fil comme vous de la part d'une certaine dame gentille et accueillante, elle m'appelle j'étais en ville mais ce là ne l'a pas empêché de me poser tard de question que je répondais avec le bruit sans me rendre compte, elle m'a donné rdv pour un entretien au téléphone un vendredi après midi @ 14h et j'ai reçu une brochure tout ça là, j'ai la même dame m'appelle pour me dire oui cours minerve c'est une école très bien c'est la première école en France et que même ils ont changé la couverture de la brochure tout ces choses pour me convaincre quoi et comme je suis souriante j'ai répondu avec le sourire,

comme pas hasard elle me dit il reste 4 places, avant même ça elle m'a demandé mes motivations tout ça là et pk je veux faire ce métier normal j'ai répondu bien car quand on est motivé par une chose on en parle avec le cœur très haut voilà c'est ce que j'ai fait, donc elle me dit quelle me prend dans son école en me souhaitant félicitation j'étais heureuse oui car pour moi je commençais un bout de mon rêve, après tout ça là elle me dit d'envoyer le dossier le lendemain avec le chèque patate patate je dis ok,

le lendemain j'envoie pas elle m'appelle soit disant elle @ un rdv avec la coordinatrice je dis ok, mais j'ai pas envoyé, aujourd'hui lundi 04 2011 @ 13h je reçois un coup de fil qui me dit d'envoyer les dossiers, j'ai répondu que j'envoie le lendemain ( la dame @ un peu insisté je dis je viens de l'école donc je ne peux pas le lundi) elle me dit il faut que j'envoie forcément demain je dis ok, alors merci bcp @ vous tous car je vais jamais les envoyer car c'est abusé il m'harcèle et me démotive aussi leur dossier je vais le déchirer et jeter dans la poubelle, s'il m'appelle je ne répond pas ( en plus en inconnu) voilà ma situation vous en pensez quoi les gens?

-----  
Par flux

Bonjour à tous,

Je viens de les avoir au téléphone. Je suis d'accord avec l'ensemble des messages. 1500€ pour préparer le concours c'est très coûteux comme formation. Lundi je confirme que je ne souhaite pas m'engager avec eux. Il y a un autre site qui lui propose 735€ pour cette préparation et je peux me faire aider financièrement par un FONGECIF. Bref une belle arnaque.

Bonne journée à tous.

-----  
Par ASMA

BONJOUR A TOUS!

moi aussi je suis dans la même situation que vous!  
j'ai bloqué tout mes prélèvements, ou en êtes-vous avec les cours minerve!

pouvons-nous tous ensemble porter plaintes après avoir signé une pétition?????

-----  
Par pat76

Bonjour

En ce qui concerne les "Cours MINERVE", c'est l'enseignement commercial de l'Institut Spécialisé de Formation Professionnelle (ISFOP) dont le siège social est : 37, Cours de Vincennes 75020 PARIS et qui a un établissement secondaire au: 15, rue Saint Jacques 59300 VALENCIENNES;

Le président de ISFOP donc des Cours MINERVE, est Mr Jean BAUDARD.

Ce Mr est à la tête d'une multitude de sociétés censées donner des cours par correspondance.

Voici le Détail:

TENDANCES et FORMATIONS dont l'enseignement commercial est KARIS et FORMATIONS adresse: 13, rue Fernand Léger 75020 PARIS

EUROSCOLADIS adresse 41-43 rue de Reuilly 75012 PARIS

CEFODIS dont l'enseigne commerciale est les "COURS SERVAIS" adresse:  
17, rue du Pont aux Choux 75003 PARIS

avec Ets secondaires au 368 Bd Henri Harpignies 59300 VALENCIENNES  
et ZAE les Dix Muids Espace 59770 MARLY

LIGNES et FORMATIONS adresse: 5, avenue de la République 75011 PARIS

Par ailleurs Mr Jean BAUDARD gère la société CREANDIS qui se trouve au:

1, rue Mornay 75004 PARIS

Cette société est chargée du recouvrement des impayés aux Ets qui donnent les cours par correspondance.

On est jamais aussi bien servi que par soi-même.

Les autres sociétés sont:

EUROFORMA-DIS au 1, rue Mornay 75004 PARIS, société immatriculée depuis le 8 février 2011 et qui s'occupe de fond de placement. Elle est à la même adresse que Créandis la société de recouvrement.

DELOS IMMOBILIER une SCI adresse : 6 Et. 30200 SABRAN

Tout cela est vérifiable sur [www.societe.com](http://www.societe.com).

Juste pour vous signaler que sur des forums concurrents, des internautes se plaignent également des sociétés de cours par correspondance gérées par Mr Jean BAUDARD.

A vous de voir maintenant de quelle manière agir, mais il est évident que tout cela devrait être signalé pour commencer au Ministère de l'Education Nationale, ensuite voir avec la juridiction compétente.

Relisez vos contrats, il serait très étonnant qu'il n'y ait pas des clauses abusives, comme le fait de ne pas pouvoir résilier son contrat en cas de problèmes financiers où lorsqu'il y a un manque de suivi de la part de la société envoyant les cours.

-----  
Par miloute

Kikoo,

je viens de lire vos messages à propos des cours Minerve je viens de les avoir au téléphone et mon dit la même chose quand j'ai lu ce que vous avez mis ça m'a fait flipper grave car je devais renvoyer le dossier demain avec un chèque de 90 euros et après c'était 67 euros sur 30 mois saïs abuser saïs chère je vous remercie de tout vos messages ça m'a évité une belle arnaque moi qui étais heureuse de préparer mon CAP petite enfance bat sa mais les boules graves du coup je suis déprimée saïs vrai que la personne au téléphone était super sympa quel belle arnaque merci et bon courage pour tous ceux qui se sont fait avoir .

-----  
Par Gladys

Bonjour;

Je me suis aussi inscrite à COURS MINERVE, j'ai le même problème. Je me suis inscrit pour préparer la formation d'aide soignante. J'avais une dame au bout du fil qui était la responsable. Mon entretien a duré pendant 1 heure, fallait que je démontre ma motivation. Elle m'a fait attendre quelque minute pour me dire qu'il restait 1 place pour 2 personnes et que j'étais chanceuse car elle m'avait choisie. Franchement j'étais contente, c'était une porte ouverte pour moi donc pourquoi pas? Une semaine plus tard je reçois le dossier et elle me rappelle. Elle m'a expliqué comment remplir et tout. J'ai signé et j'ai tout renvoyé, il fallait aussi joindre un mandat cash de 125€ et le reste par prélèvement de 105€ environ. Quelques semaines plus tard je reçois 2 livres. (biologie et français) et ensuite plus rien. Je les ai appelés car cette formation de m'apprenait rien mais vraiment rien, un homme m'a répondu j'ai demandé pour la responsable et à chaque fois ils me disaient qu'elle était absente ou qu'elle était en réunion. Donc je lui ai envoyé un mail disant que je ne voulais faire cette formation parce qu'ils prélevaient l'argent mais je n'avais rien, pas de cours, rien. J'ai demandé à ma banque d'arrêter les prélèvements. Environ 2 mois plus tard j'ai reçu l'appel de CREANDIS (société de recouvrement) Je lui ai expliqué elle m'a dit que ce n'était pas son problème et qu'il fallait que je verse l'intégralité de la somme c'est à dire environ 1450€ à payer en une seule fois sinon elle allait bloquer mon compte et faire une saisie sur mon salaire. 2



semaine après , aujourd'hui elle m'appelle pour me dire qu'elle a attendu mon versement et qu'elle va bloqué mon compte et que le je les dois le double. Elle m'a aussi demandé si j'avais déjà payé mon appart que que c'était mon problème ,qu'elle espère que je n'aurais pas trop de problème. Franchement c'est abusé... Que dois je faire?

-----  
Par pat76

Bonjour

Vous ne faites rien, car Créandis devra faire une requête en injonction de payer ou vous assigner devant le Tribunal d'Instance pour obtenir un titre exécutoire.

Vous aurez un mois pour faire opposition à l'injonction de payer à compter de la date où elle vous sera signifiée et suite à cette opposition, l'affaire viendra automatiquement devant le Tribunal d'Instance où vous pourrez vous défendre.

Sans titre exécutoire, Créandis dont le Président est Mr Jean BAUDARD également Président des Cours MINERVE. (Il est juge et partie...), ne peut rien faire, donc ne pourra bloquer votre compte bancaire.

Donc pas de panique et attendez de recevoir un courrier recommandé, ensuite revenez sur le forum où nous vous indiquerons les textes de loi à opposés à Créandis.

Vous en aurez un aperçu en restant sur le forum Droit de la Consommation et en cliquant sur la ligne: Les sociétés de recouvrement. Vous pourrez ainsi constater que Créandis n'agit pas légalement.

-----  
Par Gladys

Merci beaucoup pour tout !!!

-----  
Par kenaya

Bonjour!!

Je me suis inscrite au cours Minerve depuis le mois d'avril,et leur systhème d'assistance ne me plait pas,en plus j'ai carement changer d'avis pour cette formation. que puis je faire pour arreter les prelevements automatique,et leurs retourner leur documentation.

Merci de me repondre

-----  
Par pat76

Bonjour

Dans le contrat que vous avez signé; l'article L 444-8 du Code de l'éducation est-il reproduit dans son intégralité?

Si oui, vous en avez pris connaissance et donc vous devez savoir que vous ne pouvez plus résilié votre contrat après trois mois que par suite d'un cas fortuit ou en cas de force majeure.

Êtes-vous dans cette situation?

-----  
Par stephaniedu60

bonjour a tous je vien vous rejoindre sur le forum pour expliquer ma situation est savoir ce que je dois faire car je c'est plus quoi faire alors voila en septembre 2007 je recois un papier pour recevoir les documentation du cours minerve alors deux jours après je recois un coup de fil en me disant que cours minerve est la meilleur ecole de france est me demandent si je voulais m'inscrire est me dire pourquoi je voulais m'inscrire alors moi j'avait 17 est j'ai toujours rêver de travailler dans les petit je me suis inscrite elle ma envoyer le dossier pour que je le remplise alors j'ai remplie je leur est renvoyer je leur est envoyer 2 mesualité de 70 euros mais comme c'est ma mere qui me payer mes cours elle ma dit que c'été pas possible de continuer alors j'ai arreter (j'ai jamais envoyer de devoirs ) mais quand ma mere ma dit quel ne pouvez plus payer trop tard pour resilier mon contrat de cours minerve .toute les semaine la madame monnez n'arrete pas de me harcelais au telephone et de m'envoyer des lettres pour me dire quil faut imperativement envoyer l'argent sinon elle envoyer mon dossier en justice comment je peux faire pour me debarrasser de cette madame monnez car je ne peut toujours pas et je ne veux plus envoyer de l'argent voila merci de me repondre svp car encore aujourd'hui le 23 octobre 2011 il me lache pas

-----  
Par pat76

Bonjour sthephaniedu60

C'est bien de venir sur le forum, mais il sera difficile d'analyser votre problème si vous ne l'exposez pas.

je vien vous rejoindre sur le forum pour expliquer ma situation est savoir ce que je dois faire car je c'est plus alors voila en septembre 2007

Il y a une suite pour informer le forum sur votre situation?

-----  
Par stephaniedu60

bonjour pat76 j'ai réécrit mon texte pour que vous m'en disiez un peu plus moi pseudo stephaniedu60 voila merci de bien vouloir me répondre

-----  
Par marie

franchement je ne comprend pas pourquoi vous dites cela ! j'ai préparé avec le cours minerve le cap petite enfance et ça s'est très bien passé ! j'ai eu mon diplôme et là je vais préparer avec eux le concours d'auxiliaire de puériculture ! la dame était super gentille ! elle m'a tout expliqué par rapport à la méthode et aux frais de scolarité ( c'est pas les mêmes pour tout le monde parce que si on passe le cap complet matière générale et pro ça revient plus cher que de préparer le professionnel seul ! ils proposent différentes formules et j'ai pris la plus adaptée à mon budget ! et c'est pareil maintenant !! ma sœur a fait ça avec le CNED si ça coûte moins cher et que c'est de la merde ! alors je ne regrette pas une seconde d'avoir choisi le cours minerve

-----  
Par Milie2b

Bonjour,

C'est la 1ère fois que je viens sur ce forum et je dois dire que vos commentaires m'ont fait froid dans le dos. En effet je me suis inscrite au cours minerve pour le cap petite enfance en octobre mon contrat a été signé le 28/10/11, j'ai reçu mes 5 premiers livres je précise que moi j'ai juste la formation pro cela va me coûter 2100€ en tout. Mais hier j'ai voulu appeler ma conseillère et ça n'a pas pu fonctionner sa messagerie est saturée super. Voyant tous vos commentaires j'ai dit que peut-être j'ai fait avoir. Comme ça fait pas 3 mois que je suis inscrite c'est marqué que j'ai le droit de résilier mais il n'y a pas de force majeure ben je dois payer 30% du montant de mon contrat hors de question car déjà je ne roule pas sur l'or que je paie les livres que j'ai reçus ok mais après fait pas abuser. Donc pouvez-vous m'aider et m'apporter les réponses svp je suis vraiment en galère là moi qui vais bientôt emménager avec mon copain on aura énormément de frais et c'était pas prévu ensuite et en plus j'ai pas de boulot ça me sert la ceinture donc voilà merci d'avance.

-----  
Par macou

bonjour tout le monde je me suis fait avoir aussi avec les cours minerves. j'ai signé le contrat le 07 juin 2011 pour la formation aide soignante. Mes cours sont arrivés à temps mais ils ne servent pas à grand-chose j'ai envoyé que 3 devoirs, j'ai passé le concours des 3 écoles et j'ai reçu dans 2 écoles au mois de novembre et je demande de résilier le contrat cours minerves ne veut pas. je ne sais pas quoi faire car je suis aux assédic et je dois payer mes études à 5133€ besoin des conseils pour arrêter ces arnaqueurs

-----  
Par juju54

Cc j'ai 18 ans je voudrais m'inscrire au cours minerve mais vu ce que vous dites je voudrais savoir selon vous si je dois m'inscrire ou pas, car je voudrais devenir infirmière.

-----  
Par pat76

Bonjour

Vous avez lu les posts, si vous vous inscrivez, vous savez ce qui vous attend en cas de litige.

Renseignez-vous également avant de vous inscrire si le diplôme remis par l'établissement d'enseignement est reconnu par le Ministère de la Santé et celui de l'Education Nationale.

-----  
Par Anne

Bonjour à tous,

Après lecture de vos messages je vois que je ne suis pas la seule à avoir des soucis, je vous explique.

Je suis infirmière depuis 1 an et j'ai le projet de faire l'école d'infirmière anesthésiste, j'ai donc fait une recherche sur le net pour une prépa concours (il faut travailler deux ans avant de pouvoir passer le concours).  
Je suis tombée sur le site de minerve qui m'a paru pas mal, j'ai demandé la documentation et j'ai reçu un appel de la commerciale qui a fixé un autre RDV téléphonique.

Comme vous ça a duré une heure avec les motivations, la réponse rapide pasqu'il n'y a pas de place, je lui dis que je suis jeune diplômée et que le concours c'est pas avant 2 ans elle me dit qu'il faut le préparer très tôt. Quand je lui demande le taux de réussite elle me répond qu'elle peut pas me répondre car certains élèves passent le concours sans être prêts donc ça fait baisser les taux. Je ne me méfie pas et je signe, grosse erreur !!!

J'ai bien reçu les cours et les devoirs corrigés mais dans les cours il y a bcp d'erreur. Et quand j'envoie un courrier pour poser une question à un prof je n'ai pas de réponse. Je les appelle donc pour leur dire que je veux résilier car je n'ai pas confiance dans le contenu de leur cours, là on me répond "oui effectivement il y a une erreur, on s'est trompé en faisant un copier coller", super:/ On me dit qu'on a bien compris ma demande qu'on fait le nécessaire et plus de réponse.

Je vais donc prendre contact avec un avocat pour connaître mes recours, le contrat s'engage à des cours de qualité et à des profs disponibles. Ils ne le respectent pas donc je vois pas pourquoi je devrais payer.

A juju54 : pour devenir infirmière je te conseille une prépa dans une vraie école non virtuelle, c'est ce que j'ai fait.

-----  
Par pat76

Bonjour

Pour information le diplôme que vous pourriez obtenir à la fin de l'enseignement des "Cours Minerve", n'est pas reconnu par l'Education Nationale et le Ministère de la Santé.

-----  
Par mimie30230

Bonjour à tous,

Tout ce que vous avez dit me fait peur parce que je me trouve du coup dans une situation gênante; je vous explique. J'ai fait la demande de documentation et en effet j'ai reçu un appel d'un homme qui m'a fixé un RDV lundi après-midi donc dans 4 jours... sur tout vos posts je vois une seule réponse positive et du coup je ne sais pas quoi faire... je suis dans l'impasse...

Que faire? dois-je m'inscrire et voir si ça se passe bien comme Marie le dit ou si ça va se passer mal? ou j'arrête net l'inscription en sachant que c'est ma seule issue pour ma réorientation?... c'est à dire que je veux quitter la Fac pour avoir le CAP petite enfance et ça m'arrangerait de le faire par correspondance, en gros je ne peux pas faire autrement... Là je suis en plein stress, aidez moi s'il vous plaît! Merci

-----  
Par pat76

Bonjour mimie30230

À vous de voir si vous désirez jeter votre argent par la fenêtre. Le diplôme décerné par l'établissement d'enseignement à distance n'étant pas reconnu par l'Education Nationale ne sera pas valable si vous l'obtenez pour vous procurer un emploi.

-----  
Par mimie30230

Bonjour Pat76,

merci beaucoup pour ta réponse :)

Mais je pensais que seul le diplôme que décernait les cours minerve n'était pas valable; on m'a dit que celui délivré par le Centre Européen de Formation et celui du CNED étaient valables... je suis allé me renseigner à la crèche proche de chez moi et la directrice n'a pas pu me dire quoi que ce soit sauf qu'elle a déjà accueilli des stagiaires qui étudiaient avec le CNED... Mais enfin bon, je sais que je ne m'inscrirai pas aux cours Minerve en tout cas ;)

Encore merci beaucoup!

-----  
Par pat76

Rebonjour

Pour avoir une certitude de la validité des diplômes décernés par les établissements d'enseignement à distance, il est préférable de se renseigner directement à la base, c'est à dire au Ministère de l'Education Nationale.

-----  
Par mimie30230

Rebonjour,

Encore merci de votre aide Pat76 ça me rassure beaucoup! :)

j'avais peur de n'avoir aucune réponse avant que l'on m'appelle pour l'inscription mais la ca va mieux je stress moins et j'annulerais la demande.

Merci beaucoup!

-----  
Par melimelo68

Bonjour à tous,

Après m'être inscrite pour préparer le concours d'infirmière, j'ai des problèmes avec les cours MINERVE (en quelques mots)car j'ai cessé les paiements après avoir envoyé une lettre recommander avec accusé de réception pour les raisons suivantes:

-tests psychotechniques non mis à jour (encore en francs et tests d'aptitude pour la nouvelle réforme plus tests psychotechnique).

-envoi des livres de la culture générale après le concours.

A savoir qu'ils n'ont reconnu aucun de leurs tords mais pourquoi m'ont-ils envoyé les tests d'aptitudes misent à jour alors que soit disant ils étaient déjà???????Bonne question (J'ai bien sûr refusé leur colis).

Aujourd'hui je suis suivie par une société de recouvrement qui m'harcèle.

Après avoir contacté mon avocat, et par ces conseilles je vous propose de dénoncer les pratiques douteuses de MINERVE à "la direction départementale pour la protection des populations". Ce genre de personnes sans scrupule ne m'hérite plus d'exercer et de briser des rêves où endetter des gens.

Nous sommes victimes malgré qu'on nous fait croire le contraire!!! Heureusement, il existe des personnes honnêtes capable de nous aider et je les remercie.

Salutations à vous tous.

-----  
Par aline

Attention un conseil paye si non il vous mette au contentieux ma s?ur en fais les frais en plusse il ne réponde même pas au mail ces une bande de lâche

-----  
Par aline

Attention un conseil paye si non il vous mette au contentieux ma s?ur en fais les frais en plusse il ne réponde même pas au mail ces une bande de lâche il ny a pas de solution

-----  
Par pat76

Bonjour aline

Votre soeur a été condamné par un tribunal à payer la totalité du contrat au Cours Minerve?

Vous pouvez m'indiquer quel est ce Tribunal qui a pris cette décision et à quelle date?

-----  
Par seb13190

salut à tous,

je suis dans le meme cas que vous et c'est bien escroquerie, c'est pas la formation que vous payez mais la société creandis, j'ai vu ma fiche reglement et j'ai comparé avec la feuille à credit.  
Donc dites vous que c'est bien anarque, on recois certes les cours mais je parle sur le paiement...

-----  
Par seb13190

je propose qu'on attaque minerve en partie civile

-----  
Par seb13190

niveau paiement on paye pas la formation, mais le credit

-----  
Par Laaaaaaaaaa92

Cours minerve c'est vraiment de la daube. Tu demandes une documentation ils vont te harcelé Monsieur Shimd je ne sais quoi le matin quand tu dors l'après midi quand t'es au taff pendant 4 h au moins 36 appellees 36 messageries, pas malin, ils appellent en inconnu et me laisse une messagerie, pourquoi m'appeller en inconnu???? J'ai juste demander une documentation rien de plus waouh ils sont lourd!!! Allez hop je m'inscrit pas pour moi ce sera le CNED au moins c'est plus sur et reconnu.

-----  
Par leticia

bonjour a tous

merci pour vos message je croit que je suis tomber sur c est mail pas hasard parce que moi je devait fait parti mon RIB avant hier j ai eu un rdv très important et du cout il m ont appelé tte la journée et aujourd'hui hui encore pareil encore des appellees je leurs dit que j allait le fait demain et part hasard je lire tout c es messages qui date de depuis 2008 et là vraiment  
je ss resté bouche B devant tout ce que j ai lui comme message .je ss tres dessus

MERCI A VOUS QUI AVEZ EU LE COURAGE DE NOUS OUVRIR LES YEUX SUR LE COUR MINERVE

-----  
Par leticia

bonjour a tous

merci pour vos message je croit que je suis tomber sur c est mail pas hasard parce que moi je devait fait parti mon RIB avant hier j ai eu un rdv très important et du cout il m ont appelé tte la journée et aujourd'hui hui encore pareil encore des appellees je leurs dit que j allait le fait demain et part hasard je lire tout c es messages qui date de depuis 2008 et là vraiment  
je ss resté bouche B devant tout ce que j ai lui comme message .je ss tres dessus

MERCI A VOUS QUI AVEZ EU LE COURAGE DE NOUS OUVRIR LES YEUX SUR LE COUR MINERVE

-----  
Par pat76

Bonjour à tous

Pas de réponse de Aline sur ma demande d'indication du Tribunal qui a condamné sa soeur.

Pourquoi?

-----  
aline

Voir ses messages  
Nouveau membre

Inscrit : 11/04/2012

Messages : 2 Somme, Le 11/04/2012 17:54

Attention un conseil paye si non il vous mette au contentieux ma s?ur en fais les frais en plusse il ne réponde même pas au mail ces une bande de lâche

aline

Voir ses messages  
Nouveau membre

Inscrit : 11/04/2012

Messages : 2 Somme, Le 11/04/2012 18:10

Attention un conseil paye si non il vous mette au contentieux ma s?ur en fais les frais en plusse il ne réponde même pas au mail ces une bande de lâche il ny a pas de solution

pat76

Voir ses messages  
Membre du club

Inscrit : 28/06/2011

Messages : 4980 Paris, Le 11/04/2012 19:38

Bonjour aline

Votre soeur a été condamné par un tribunal à payer la toatalité du contrat au Cours Minerve?

Vous pouvez m'indiquez quel est ce Tribunal qui a pris cette décision et à quelle date?

-----  
Aline serait-elle salariée de chez Minerve et aurait été désignée pour faire croire que Minerve engage des procédures en justice contre les débiteurs qui résilient les contrats et que des condamnations sont prononcées contre les mauvais payeurs.

Si un juge lit les contrats, il s'aprecevra que les articles du Code de l'Education régissant l'enseignement à distance et les articles régissant le crédit à la consommation ne sont pas respecté.

A la demande du débiteur, il prononcera la nullité du contrat.

J'espère pour Minerve qu'il n'y pas 200 mauvais payeurs contre lesquels il faudra engager une procédure, à 35 euros le timbre fiscal pour engager la procédure cela fera 7000 euros à sortir de la trésorerie...

Alors, ALINE quel est donc ce Tribunal qui a condamné votre soeur?

-----  
Par bobo

comment ça leur contrat ne sont pas bon  
-----

Par pat76

Bonjour bobo

Vous pensez vraiment que l'établissement d'enseignement à distance respecte les articles du Code de l'Education et du Code de la Consommation qui régissent l'enseignement à distance et le crédit à la consommation.

Par exemple, dans votre contrat, l'article R 444-21 du Code de l'Education a été respecté à la lettre?

Article R 444-21 du Code de l'Education:

Lorsque la durée totale de l'enseignement est supérieur à douze mois, le compte relatif au prix de l'enseignement proprement dit fait apparaître le prix effectif global, toutes charges et taxes comprises, de la première année pédagogique.

Article R444-26

Créé par Décret n°2008-263 du 14 mars 2008 - art. (V)

En cas de survenance de l'empêchement prévu au deuxième alinéa de l'article L. 444-8, à la suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, l'élève ou son représentant légal notifie la résiliation, en en précisant les motifs, à l'organisme privé d'enseignement à distance, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

A défaut de réponse de l'organisme privé, la résiliation prend effet huit jours après la date de la réception de cette lettre. L'organisme privé restitue aussitôt les sommes versées par l'élève ou pour son compte par un tiers ou par un organisme de crédit, qu'il détiendrait à titre de provision ou d'avance et qui ne constitueraient pas la contrepartie de services effectivement rendus à la date d'effet de la résiliation.

L'estimation pécuniaire de ces services est faite à proportion du temps couru depuis la date d'entrée en vigueur du contrat

-----  
Par gilouga

bonjour, je vois votre forum et je me dis que c'est grave car je suis dans la même situation. je suis inscrite dans minerve depuis l'année dernière pour prepa infirmière et j'ai pas bien regardé le contrat du coup je n'ai pas pu continuer la formation car manque de financement et que je trouvais nul leurs méthodes. Du coup j'ai envoyé une lettre de recommandation pour résilier mon contrat et on me répond que c'est trop tard. Mais bizarrement ils ont arrêtés d'envoyer les documentations et prélevé toujours sur mon compte. Alors je trouve dégueulasse de profiter des faiblesses des gens comme ça et arnaque pendant des mois. Je sais, je me suis fait avoir à fond mon compte sera prélevé jusqu'en Mars 2013 et ça m'embête tout ça. Pourriez vous m'aider à ce que je dois faire. En tout cas je compte bloqué le prélèvement mais est-ce sans risques et si oui quels sont mes droits qui me protègent et pourrait-on attaquer cette organisme pour leur arnaque ?

Merci de votre réponse

-----  
Par pat76

Bonjour

Vous allez voir votre banquier et vous faites arrêter les prélèvements immédiatement.

Ne vous souciez pas de la suite, il n'y aura jamais d'action en justice de la part des Cours Minerve contre vous.

Vous allez recevoir dans quelques temps des lettres de Créandis la société de recouvrement qui a pour Président la même personne qui préside les Cours Minerve.

N'hésitez pas par la suite à revenir sur le forum.

-----  
Par bobo

re je n'ai plus aucune solution j'ai envoyé en lettre recommandée que je souhaite résilier mon contrat d'enseignement car je n'est plus aucun revenu, mais il s'en fiche je suis dans les moins à ma banque, je leur et donner un coup de tel pour avoir le directeur comme par hasard cela fait deux mois que j'essai de le joindre n'est jamais la, je n'en peut plus le pire c'est qu'il font tout pour te faire signer même si tu leur dit que tu n'a pas beaucoup de revenue il abuse de toi par tel j'aimerais que toute les personnes qui rencontre des soucis avec minerve porte plainte je vais aller voir un avocat gratuit la semaine prochaine alors je vous dirais quoi

-----  
Par gilouga

bonjour,  
comme convenue j'ai déjà bloqué le prélèvement et ils m'ont envoyer un email comme quoi je dois payer. Alors j'attend de voir mais je ne veux pas jeter mon argent par la fenêtre pour quelque chose que je ne fais plus. Ce sont des arnaqueurs je ne fais pas avoir de problème de justice mais en tout cas je suis votre conseil. Merci de me soutenir

-----  
Par sage

Bonjour,

La seule solution est de proposer un echeancier.

Surtout il faut prouver votre bonne foi.

Je ne souhaite pas etre trainee devant les tribunaux

-----  
Par pat76

Bonjour sage

Ce sera d'abord à l'établissement d'enseignement à distance de prouver que le contrat qu'il a établi respecte les articles du Code de l'Education qui régissent ce genre d'enseignement.

Un seul manquement à un article du Code de l'Education et le juge déclarera la nullité du contrat.

Ayant eu l'occasion de lire ce genre de contrat émis par les Cours Minerve, je n'ai aucun soucis sur la suite qui sera donnée par un juge pour le cas où les Cours Minerve engageraient une procédure en justice. (nullité du contrat)

Votre seule solution de l'échéancier me laisse à penser que vous n'aimez pas défendre vos intérêts ou alors vous défendez ceux des Cours Minerve.

Ci dessous, la réponse que vous aviez donnée concernant un message d'un internaute ayant un litige avec Karis Formation et Créandis.

Comme par hasard, Karis Formation, les Cours Minerve et la société de recouvrement Créandis, ont pour président la même personne, Mr Jean BAUDARD.

Sage

Le 19/05/2012 23:36

Tu vas t en sortir.

As tu tente de propose un echeancier?

Moi c est ce que fais lorsque je ne peux pas toujours tout payer.

Fais tout de meme attention au risque juridique a ne pas payer.

Tiens moi au courant des avancees. Et surtout garde a l esprit qu un bon arrangement vaut mieux qu un mauvais proces.

Alors...?

-----  
Par sage

C est le bon sens meme : proposer un arrangement.



Il est évident que lorsque l'on est éloigné des difficultés on a du mal à comprendre la pression qui résulte des non-paiements.

Je sais également qu'effectivement un bon arrangement amiable vaut bien mieux qu'un procès rude et coûteux.

Je reste interloquée par tous ces gens qui sont en difficultés financières. Je leur apporte mon soutien moral et ma solidarité.

Bon courage à toutes et à tous et surtout redressez-vous et bâtissez pas à pas votre intégrité morale et humaine.

Les solutions faciles ne sont jamais payantes à long terme.

À bientôt

-----  
Par Emylouloute

Pouah je suis bluffée autant par les réponses que par les situations !

Moi aussi je me suis bien faite avoir par Minerve ! Je suis inscrite la "préparation" d'AMP depuis septembre 2011. Je fais ça en parallèle de mes études en faculté, du coup je me suis dit que j'arriverais à payer et à suivre la fin de mon cursus universitaire !

Mais les soucis ont commencé à arriver lorsque mon fiancé a perdu son emploi, lorsque l'on vit que des bourses scolaires on ne va pas bien loin surtout quand il faut payer une école à distance pas arrangeante du tout ! Du coup j'ai bloqué les prélèvements de l'école en janvier 2012 et je leur ai envoyé un courrier avec accusé de réception en leur expliquant la situation dans laquelle je me trouvais, et la seule réponse que j'ai eu, c'est que le temps de rétractation de 3 mois était écoulé, et que du coup il était trop tard, que je devais payer jusqu'à la fin de ma "formation".

En Avril, une femme des cours Minerve m'appelle en me disant que si je ne payais pas les 197€ de retard, elle transmettrait mon dossier et je pourrais avoir des soucis avec des huissiers ! Prise de panique j'ai dû demander à mon père de m'avancer l'argent ..

Et la je n'ai pas payé juin/juillet (pu d'école = pu de bourses logique !), et le 9/07 j'ai reçu un courrier de Minerve me disant : "Sauf erreur de notre part, votre compte accuse toujours un retard de paiement de 131€, relatif à vos frais d'études cité en référence, malgré notre précédente réclamation. Afin d'éviter les désagréments d'une procédure contentieuse, merci de nous faire parvenir cette somme sous 8 jours maximum"

Je vais pas pouvoir réclamer de l'argent éternellement à mon père, faut être honnête, et personnellement leurs cours qui ne m'ont pas vraiment apporté grand chose !

Le problème c'est que je ne veux absolument pas avoir d'ennuis juridiques comme la femme me l'avait souligné en mai ! Je dois faire quoi ?

Merci pour vos réponses !

-----  
Par sage

Bonjour,

Tu as toujours la possibilité de proposer un échéancier.

Il vaut mieux un bon arrangement qu'un mauvais procès.

Courage à toi.

-----  
Par gilouga

Bonjour, pat 76 j'ai suivi votre conseil et aujourd'hui ils m'ont envoyé une lettre recommandée avec accusé de réception comme quoi après les relances je n'ai toujours pas payé. Du coup ils disent que si je ne fais rien ils envoient mon dossier à la société de recouvrement et exigent que je paye le reste du solde de ma formation qui s'élève à 655 euros. Je n'ai pas envie d'avoir des problèmes alors si vous pourriez m'aider sur ce que je dois faire ? merci d'avance

-----  
Par pat76

Bonjour gilouga

Ne vous faites aucun soucis et attendez de recevoir une lettre recommandée du service de recouvrement.

Vous reviendrez alors sur le forum et je vous indiquerai la manière de répondre à cette demande de paiement.

Mais, surtout n'ayez aucune crainte car je peux vous assurer qu'il n'y aura jamais d'action en justice contre vous de la part des Cours Minerve, le contrat qui vous a été remis étant entâché de nullité, ce que ne manquera pas de pronocer un juge.

Donc, vous ne stressez pas et vous ne faites pas de frais de courrier pour l'instant.

-----  
Par gilouga

bar pat 76,  
merci de votre réponse , j'attend alors de voir le courrier du service de recouvrement et je vous re contacterai sur le forum.  
merci encore

-----  
Par sage

Alors, avez vous pu trouver une solution amiable?

-----  
Par sage

Alors, avez vous pu trouver une solution amiable?

-----  
Par Emylouloute

Bonjour,

Je reposte sur ce forum car j'ai besoin d'une vraie réponse pas d'une réponse "vous avez trouvé une solution a l'amiable" Parce que ca j'ai déjà essayé et ils font la sourde oreille !

DONC, j'ai reçu un courrier me disant que si je payais pas dans les 48h les 262e que je leur dois, ils transmettent mon dossier a une société de recouvrement qui m'obligeront a payer la totalité de ma formation et qu'ils vont entamer une procédure judiciaire et exiger des intérêts locaux et des frais de justice.

J'dois faire quoi ?

J'ai vraiment besoin d'une VRAIE réponse donc s'il vous plait me laisser pas comme ça !  
Merci beaucoup

-----  
Par Ore1

Bonjour,

J'ai eu exactement le même courrier que vous et j'avoue avoir peur pour la première fois de ma vie....

A l'aide pitié !!!

-----  
Par Ore1

Bonjour,

J'ai eu exactement le même courrier que vous et j'avoue avoir peur pour la première fois de ma vie....

A l'aide pitié !!!

-----  
Par sage

Courage a vous.

Tentez desespéremment de trouver une solution amiable.

Faites vous confiance

-----  
Par Ore1

Il faudra donc forcément payer la totalité de la somme du ?

-----  
Par Ore1

Il faudra donc forcément payer la totalité de la somme du ?

-----  
Par sage

Si tu as reçu un recommande oui.

-----  
Par Emylouloute

Non mais n'importe quoi, ils en ont RIEN A FAIRE des solutions a l'amiable, donc sort de ta bulle et regarde la vérité en face, se sont des menteurs et des arnaqueurs donc bon !

Moi j'attend une réponse de quelqu'un qui s'y connait !

-----  
Par pat76

Bonjour Emylouloute

Vous aviez envoyé une lettre recommandée avec avis de réception pour résilier votre contrat d'enseignement à distance avec les Cours Minerve?

Ne vous tracassez surtout pas, au visa de la somme qui vous est réclamée, il n'y aura pas d'action en justice.

De plus, les contrats d'enseignement à distance proposés par les Cours Minerve, ne sont pas conformes aux articles du Code de l'Education qui régissent ce genre d'enseignement.

Idem pour les articles du Code de la Consommation concernant le crédit à la consommation.

Au visa des infractions commises par les Cours Minerve, un juge ne manquera pas de prononcé la nullité de votre contrat.

Alors pas de panique et ne répondez surtout pas au courrier simple que vous recevez.

Si vous receviez une éventuelle lettre recommandée, revenez sur le forum où nous vous indiquerons comment répondre avec les textes de loi.

Vous ne versez pas un seul centime d'euro.

-----  
Par Emylouloute

Bonsoir Pat76 !

Quel soulagement ! Votre réponse m'enlève un poids sur le coeur ! J'ai été tellement harcelé par courrier/mail que je pensais être en tord !

Et oui j'ai envoyé en début d'année un courrier recommandé avec accusé de réception et c'est là qu'ils m'ont dit que je ne pouvais résilier mon contrat d'enseignement !

Dès qu'ils m'envoient une lettre recommandée je reviendrais vers vous ! Je vous remercie sincèrement de m'avoir répondu !

-----  
Par soleilssoleil

Bonjour , je suis inscrit au cours minerve depuis 6 mois. Après réflexion je trouve leurs méthodes si compliquées ; et abusives. Alors je leur ai passé un coup de fil , j'ai contacté ma banque j'ai fait une opposition pour "prélèvement" automatique. et leur envoyer un courrier d'annulation de contrat . et vraiment j'ai grande peur des suites . Aidez moi je vis un grand cauchemar HELP ....

-----  
Par pat76

Bonjour soleilssoleil

Qu'avez -vous indiqué comme motif de résiliation dans votre lettre que vous avez envoyée en recommandé avec avis de réception?

N'ayez pas peur de la suite.

vous allez recevoir des lettres simples vous demandant de payer la totalité de la formation.

certainement des appels téléphoniques vous demandant de payer.

dans les lettres on vous menacera de saisie de vos biens, de vos salaires, de votre compte bancaire.

Il n'y aura rien de tout cela si il n'y a pas eu de décision de justice et donc un titre exécutoire.

Sans titre exécutoire même un huissier ne pourra rien faire contre vous.

Comme les contrats d'enseignement à distance des Cours Minerve sont en infraction avec les articles du Code de l'Education qui régissent l'enseignement à distance, un juge prononcera la nullité de votre contrat.

Les Cours Minerve ne respectent pas non plus les articles du Code de la Consommation qui régissent le crédit à la consommation.

Donc, pas de panique et revenez sur le forum dès que vous recevrez une lettre.

Par ailleurs, les "diplômes" remis à la fin de la formation par les Cours Minerves ne sont pas reconnus par l'Education Nationale.

Un employeur ne prendra pas en considération ce "diplôme", si vous postulez à un emploi dans la formation que vous aurez suivie.

-----  
Par pascaloup

je desire m inscrire aux cours minerve pour preparer le concours aide soignant mais vu ce que je viens de lire je me pose beaucoup de questions pourriez vous m informer de votre formation a cette ecole et me dire si on est bien suivi

-----  
Par soleilssoleil

Merci Pat 76, c'était vraiment une décision irréfléchie . On m'a demandé dans un 1er temps de leur faire parvenir un chèque ou mandat cash ou utiliser la carte bancaire , et on m'a dit qu'il faut aller jusqu'au bout, et pas possible de résilier ce contrat vous pensez qu'il faut leur envoyer un courrier avec AR malgré tout???

-----  
Par pat76

Bonjour soleilssoleil

Vous aviez envoyé une lettre de résiliation de votre contrat par courrier recommandé et vous en avez gardé une copie?

-----  
Par soleilssoleil

Bonjour pat 76 ,oui je la garde et je ne sais pas comment ça va se passer.mes remerciements les plus sincèrent.  
soleilssoleil.

-----  
Par pat76

Bonjour soleilssoleil

Pour lasuite, ne vous inquiétez surtout pas et revenez sur le forum dès que vous recevrez une lettre même simple.

En cas d'appel téléphonique pour vous réclamez un règlement à l'amiable, vous répondez que l'amiable se règlera devant un juge auquel vous demanderez de vérifier si les articles du Code de l'Education concernant les contrats d'enseignement à distance ont bien été respectés pour le votre, ainsi que les articles du Code de la Consommation pour votre contrat de crédit à la consommation.

-----  
Par soleilssoleil

Bonjour Pat. Je vous remerci .Bonne journée.

-----  
Par Demsy

slt pat76 moi osi je me suis fé arnaké par cour minerve é la il me demande de payé la somme de 180 e sous 8 jour mé je ne travaille pa alor je compte envoyé un lettre pour resilier mon contrat que je vais ecrire si dessous:

Monsieur le Gérant,

Le mois d'Aout, j'ai signé avec votre établissement un contrat n° \*\*\*\*\*

Je vous informe que j'ai décidé de résilier ce contrat, conformément à l'article 9 de la loi du 12 juillet 1971.

Je n'ai pas les moyen de payer votre formation car je suis encore demandeuse d'emploi et que vous me demander de payer sous 8 jours sinon je risque une procédure contentieuse et que vous enverrez mon dossier dans une société de recouvrement.

En ayant lu les lois sur les contrats a distances, je me suis aperçu que mon contrat était nulle car je n'ai pas eu mes 7 jours de délai de réflexions que je devais avoir parce qu'on m'a forcée en m'appelant le jour où j'ai reçu ma lettre pour signer le contrat pour me demander de le remplir et de l'envoyer le jour même malheureusement je l'ai fait et je me suis rendue compte des mois plus tard que je me suis fait arnaquer par un soi-disant organisme honnête tenu par un homme qui ne cherche qu'à s'enrichir.

De plus, les contrats d'enseignement à distance proposés par les Cours Minerve, ne sont pas conformes aux articles du Code de l'Education qui régissent ce genre d'enseignement.

Idem pour les articles du Code de la Consommation concernant le crédit à la consommation.

Au visa des infractions commises par les Cours Minerve, un juge ne manquera pas de prononcé la nullité de votre contrat donc toute poursuite contre moi ne serviraient à rien.

En conséquence, je vous prie de cesser de m'envoyer les formulaires de cours. En outre, je vous demande de me rembourser les sommes que j'ai versées à votre établissement.

Veillez agréer, Monsieur le Gérant, l'expression de mes sentiments distingués.

alor tu triuve pa que je suis alé tro^loin???

-----  
Par pat76

Bonjour Demsy

Vous allez envoyer une lettre de résiliation, mais avant de l'envoyer vous allez voir une assistante sociale pour vous faire une attestation qui indiquera que vos difficultés financières alors que vous n'avez pas d'emploi, ne vous permettent pas de poursuivre la formation d'enseignement à distance donnée par les Cours Minerve.

Lorsque vous aurez cette attestation, vous enverrez une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous indiquerez ce qui suit.

Vos coordonnées.....votre ville, le date

.....à Monsieur le Directeur  
.....des Cours Minerve  
.....adresse

Lettre recommandée avec  
Avis de réception

Objet: Résiliation de mon contrat  
de formation à distance

.....Monsieur,

Par la présente, je vous informe que je résilie mon contrat d'enseignement à distance que j'avais signé en date du..... avec les Cours Minerve.

Je dois faire face à de graves difficultés financières (car sans emploi), qui ne me permettent plus de pouvoir payer la formation.

Je joins une attestation d'une assistante sociale de ma ville pour prouver le cas de force majeure qui m'oblige à résilier mon contrat.

C'est pourquoi, j'estime que ces difficultés financières sont pour moi un cas de force majeure au visa de l'alinéa 2 de l'article L 444-8 du Code de l'Education, qui me permet de résilier mon contrat sans avoir à verser d'indemnité.

Je précise qu'en cas de litige, je laisserais le soin au juge du Tribunal compétent de décider si le contrat d'enseignement à distance que vous m'aviez fait signé respecte bien les articles du Code de l'Education qui régissent l'enseignement à distance.

Dans le cas contraire je demanderais au juge de prononcer la nullité du contrat.

Je ferais par la même occasion, vérifier le contrat de crédit à la consommation pour savoir s'il respecte les articles du Code de la Consommation qui régissent ce genre de crédit.

Dans le cas contraire, je demanderais au juge d'en prononcer la nullité.

Je vous précise que je n'accepterais des Cours Minerve ou d'une quelconque société de recouvrement qui aura été mandatée par les Cours Minerve, des appels téléphoniques me demandant de payer quoi que ce soit.

J'estimerai que ces appels téléphoniques sont du harcèlement moral et déposerai plainte auprès du Procureur de la République pour faire cesser le délit.

J'ajoute que je donne l'ordre à mon banquier ne plus accepter de demande de prélèvement émanant des Cours Minerve.

Tout litige se règlera devant la juridiction compétente.

Dans l'attente de vous lire;

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

PJ. Attestation d'une assistante sociale.

Vous garderez une copie de la lettre.

-----  
Par meny25

Bonsoir a toute,

Voila je voulais resilier mon contrat avec cours minerve mais je ne sais pas comment rediger la lettre.

je veux me debarrassée de ces arnaqueurs car cela fais presque que 1 ans que je suis inscrit ( en dehors du fait qu'il devait m'appeller pour etablir un contrat ) ils ne m'ont jamais apeller pour savoir comment ca aller avec les cours, si je m'en sortais ou pas. De plus j'ai remarqué que je devait payée plus que les filles avec qui j'ai discutée auparavent ctd 2852e en tout . cela fait relativement cher car je ne gagne que 500/ mois avec d'autre facture, je m'en sort a peine. Et avec l'arrivé d'un bébé sa sera encors pire.

j'aimerais savoir avec quels arguments je pourrais m'en sortir?  
ce que je dois ecrire?

Merci a ts ceux qui peux me repondre et m'aidée !  
Merc

-----  
Par pat76

Bonjour

Vous aviez reçu un contrat d'enseignement à distance en deux exemplaires par lettre recommandée avec avis de réception, des Cours Minerve lorsque vous vous etiez inscrite?

Vous aviez reçu également un contrat en deux exemplaires concernant le crédit à la consommation, par lettre recommandée avec avis de réception?

Vous aviez retourné un exemplaire de chaque contrat signé par lettre recommandée avec avis de réception aux Cours Minerve?

-----  
Par meny25

bonsoir pat76

Oui j'ai bien le contrat d'enseignement et celui du credit d consommation. Mais je ne me souvient plus du tout si c'etait par lettre recommandé ou non. et oui j'ai retournée tout les dossiers qu'ils avaient demander mais par simple courrier. non en recommandé il me semble.

-----  
Par pat76

Bonsoir

Avant d'envoyer la lettre de résiliation, vous allez voir une assistante sociale de votre ville afin qu'elle vous établisse une attestation qui précisera que vos revenus actuels ne vous permettent plus de payer des cours de formation à un établissement d'enseignement à distance et que la résiliation de votre contrat est pour vous un cas de force majeure.

Vous vous ferez délivrer un certificat médical atetstant de votre grossesse par votre médecin traitant.

lorsque vous aurez ces deux documents, revenez sur le forum où vous seront indiqués les termes à utiliser dans la lettre de résiliation.

Ensuite, dès que possible vous allez voir votre banquier pour lui dire de ne plus accepter de demande de prélèvement émanant des Cours Minerve.

Vous ne vous faites aucun soucis pour l'avenir si les Cours Minerve vous envoir des lettres de réclamation de paiement, nous indiquerons comment agir par la suite.

Pour l'instant, obtenez les deux documents et allez voir votre banquier.

-----  
Par leylatan

Bonjour, alors je suis dans le meme cas que vous tous. Je suis inscrite au cours minerve depuis le 28.09 et je souhaite resilier mon contrat car je trouve ca tres couteux de plus je me marie dans tres peut de temps. Donc je souhaite arreter mais je ne sais pas comment faire, pouvez vous m'aidez ?

-----  
Par pat76

Bonjour

Vous êtes dans le délai des trois mois pour résilier votre contrat.

Vous envoyez une lettre de résiliation par courrier recommandée avec avis de réception dans laquelle, vous indiquez que vos revenus ne vous permettent pas de poursuivre la formation que vous estimez trop couteuse pour votre budget.

Vous ajoutez que devant vous marier prochainement, vous devez avant tout vous préoccuper des frais que cela va entraîner.

De ce fait, par la présente, vous décidez de résilier le contrat d'enseignement à distance que vous aviez signé avec les Cours Minerve en date du 28 septembre 2012.

Vous précisez que vous donnez l'ordre à votre banquier de ne plus accepter de demande de prélèvement émanant des Cours Minerve et que tout litige se réglera devant la juridiction compétente.

Vous garderez une copie de votre lettre.

Pour information, selon l'article R 444-27 du Code de l'Education, vous n'êtes pas obligé de motiver votre résiliation du contrat.

-----  
Par sarah92

Bonjour .j'en suis au stade où, j'ai reçu la lettre recommander de créandis. je ne compte pas me laisser faire car j'ai apeler le cours minerve deux mois apres mon inscription pour leur dire que je voulais me retracter car j ai été licencier.ayant un enfant a charge un loyer a payer etc ce n'était donc pas possible pour moi d' assumer tous sa . Au téléphone ils m'ont dit que je ne pouvais pas me rétracter car le délai était dépasser alors que non . par la suite , je n'arretais pas de recevoir des courier me demandant de payer j'ai donc fait opposition car a chaque fois que je les rapelais ils ne voulaient rien savoir. depuis je n'ai plus repondu jusqu'a ce que aujourd'hui je recoi le courier de créandis . Que dois-je faire maintenant? merci d'avance pour vos reponse

-----  
Par pat76

Bonjour Sarah

Vous n'aviez pas envoyé de lettre recommandée avec avis de réception au Cours Minerve pour résilier votre contrat d'enseignement à distance?

Vous vous étiez contenté de faire cette résiliation par téléphone?

-----  
Par soleilssoleil

Bonsoir.Apres avoir envoyer un courrier avec AR il'y'a bien un mois je reçois un E-mail me demandant de payer les 2mois passes.sincerement , je n'ai pas repondu comme j'ai envoyé une lettre avec (AR). Et là je fais quoi .Je commence vraiment à m'inquieter. Repondez moi s'il vous plait . Merci beaucoup soleilssoleil.

-----  
Par pat76

Bonjour soleilssoleil



Je me demande si vous lisez les réponses qui vous sont faites.

Vous n'avez pas à vous inquiéter car vous n'avez reçu qu'un simple email à votre lettre recommandée.

Vous attendez tranquillement la suite, vous n'écrivez plus.

-----  
Par minimoi19

Bonjour à tous,

Je viens juste de m'inscrire dans l'espoir que vous pourrez trouver une solution à mon problème avec le cour minerve.

Voilà en début d'année je souhaité me réorienté professionnellement et suivre une nouvelle formation, j'ai donc pris la décision de me renseigner pour faire une formation d'assistante sociale à distance, j'ai demander une documentation sur internet au cour minerve. Ils me l'ont envoyer après m'avoir appelé, ils m'ont rappelé une seconde fois pour expliquer m'a motivation et ils m'ont accepter dans leur établissement en me disant que je serai suivie et etc... Bref je paye 60 euros par mois depuis le mois de juin, j'ai reçu les 3 colis de cours mais je n'ai eu aucun contact avec les profs ou autre. De plus je me rend compte au fure et çà mesure que cette formation n'est pas faite pour moi dons je voudrai annuler mon contrat (je paye la formation 1500 ? en tout).

Je ne sais pas trop comment faire c'est pour ça que je viens vers vous, afin que vous me donniez votre avis???

car j'ai lue que plusieurs forum dont celui ci que les cours minerve été une arnaque.

-----  
Par pat76

Bonjour

Vous aviez reçu le contrat d'enseignement à distance par lettre recommandée avec avis de réception en deux exemplaires et vous en aviez retourné un signé par courrier recommandé?

Vous aviez reçu un contrat de crédit à la consommation par lettre recommandée avec avis de réception en deux exemplaire et vous en aviez retourné un exemplaire signé par courrier recommandé?

-----  
Par soleilssoleil

Bonsoir

L'email que j'avais reçu c'était comme s'ils n'avaient pas reçu de lettre recommandée ; et le courrier d'aujourd'hui est pareil ce qui est marquer est encadrer et écrit en gros "afin d'éviter les désagréments d'une procédure contentieuse, merci de nous faire parvenir cette somme sous 8jours maximum."en ce qui concerne le contrat de credit à la consommation, je ne l'avais pas reçu et honnetement je ne sais pas ce que c'est!

-----  
Par pat76

Bonjour soleilssoleil

Vous ne perdez pas votre temps à répondre et ne faites pas de frais de timbres.

Il n'y aura aucune procédure d'engagée.

Attendez la suite en toute sérénité.

-----  
Par soleilssoleil

Bonjour

Merci je vous ecoute.Bonne journée.

-----  
Par minimoi19

Bonjour,

J'avais reçu le contrat plus la demande de remboursement par lettre recommander, je les avais renvoyer par courrier

simple. Mais j'ai peur que si j'annule les prélèvements il me demande la somme due et me mette en justice

-----  
Par maggi45

bonjour,

je ne sais plus comment faire pour m'en sortir avec ces cours, ça fait plus d'un an que je me suis inscrite au cours Minerve pour un CAP petite enfance à 2 100€...

Suite à des problèmes financiers j'ai dû faire opposition à leur prélèvement, j'ai tenté de leur expliquer ma situation, il n'a rien voulu savoir, je leur ai envoyé un courrier je n'ai jamais eu de réponse.

Maintenant j'ai des ennuis avec une société de recouvrement qui s'appelle Créandis, il m'a lancé un avis de poursuite judiciaire que j'ai reçu avec un accusé. Il y a peu j'ai tenté de trouver un arrangement avec eux et mon assistant social, il m'a eu au téléphone et était d'accord pour que je paie 35€ par moi jusqu'à recouvrer ma dette et bizarrement se sont montrés très aimables et compréhensifs avec mon assistant. Je pensais que le problème était réglé mais aujourd'hui je reçois des mails comme quoi je dois payer 1400€ dans les 48h, sinon je passe en procès etc... je ne comprends pas ces mails, alors que l'on c'était arrangé quelques jours plus tôt, ont-ils le droit de faire ça? alors que j'ai accepté de payer, je n'ai pas beaucoup de revenus et je suis enceinte, je ne peux pas payer plus et encore moins 1400€ d'un coup c'est impossible, pourquoi suite à cet arrangement relance-t-il les menaces?

aidez-moi svp. merci

-----  
Par sage

Bonjour Maggi,

Même si les conseillers ne sont pas les payeurs, la meilleure solution se trouve dans une proposition amiable avec un paiement dans la mesure de tes moyens.

Essaie de ne pas baisser les bras quelle que soit la situation rencontrée et sa difficulté.

Il y a quelques années, j'ai rencontré moi aussi des difficultés financières importantes. Je m'en suis sorti petit à petit, mais sans jamais faire l'autruche.

Je te souhaite toutes les réussites que tu mérites. Ne laisse à personne la possibilité de décider de ton destin. Prends toi-même les rênes de ta vie et donne-lui beaucoup d'énergie

-----  
Par pat76

Bonjour Maggi

Les conseillers ne sont pas les payeurs comme l'indique Sage mais pourquoi payer lorsque le contrat est entaché de nullité.

Il n'y aura jamais de procédure judiciaire contre vous et les réponses aimables faites à votre assistante sociale sont certainement pour endormir la méfiance.

Vous ne répondez pas aux mails et surtout ne craignez rien de Créandis qui est une société de recouvrement qui est dirigée par la même personne qui est le Président des Cours Minerve.

Il n'y aura aucune procédure en justice contre vous car vous pourrez prouver devant un juge que les Cours Minerve n'ont pas respecté les articles du Code de l'Éducation qui régissent l'enseignement à distance.

La moindre infraction à un alinéa d'un de ces articles du Code de l'Éducation entraîne automatiquement la nullité du contrat.

Si les Cours Minerve insistent dans leurs menaces dites simplement que vous allez informer le Recteur de l'Académie dont dépendent les Cours Minerve de la situation et faire vérifier si les personnes qui vous ont été désignées en tant que professeurs d'enseignement ont bien été inscrites auprès de l'Académie.

Inutile de stresser car jusqu'à présent aucun élève ayant résilié son contrat avec les Cours Minerve et s'étant adressé à ce forum, n'a été assigné en justice par cet établissement d'enseignement à distance.

-----

Par misschoco

bonsoir a tout moi aussi je suis ds le mm cas que vous il ya 2an je me suis inscrite au cour minerve jai eu lentreten telephonique ma conseilèr ma fait croire ke cete une chance pour moi davoit ete accepter bref jai pa pu poursuivre la formation pb de sante jai apler ma conseilere et bien sur elle a tt fait pour ke je continue elle ma dit kon pourai trouver une solution.elle ma harceler pendant kelke temp mais moi jpouver plu payer donc jai envoyer une lettre au cour minerv par recomender en disan que je mettin fin.on ma repondu ke cete impossible car javai depasser la date de rattraction.cete ya 2an du coup jai bloker les prelevement javai plus eu de news.et la quesque jresoi?une lettre de creandis qui me dise de payer la totaliter de ma formation.jai apler le num et deviner koi?il minsulte de menteuse et me coup au nez bref jvouler savoir si yavai des personne parmi vous qui avez ete loin genre tribunal?merci

-----  
Par xanarosa

bonsoir a tous !!

je suis contente d'être venu sur ce blog , au fait j'ai également décidée de changer de voie et suivre une formation pour auxiliaire de vie!

comme dis il m'ont de suite envoyé un formulaire et m'ont contacté afin de definir d'un rdv avec une conseilere. cet entretien a duré 1 heure et demi , un moment donné vu que j'ai posé trop de questions sur un truc pas claire la conseilere ma transmit sa responsable et elle me la repassé apres m'avoir éclaircir sur certains détails ,j'aurais du envoyer toute la documentation demain mais grace a vos comentaires je ne le ferais pas !!merci de m'avoir éviter tout ça !! j'ai déjà assez de soucis comme ça pas besoin de ça encore bye

-----  
Par pat76

Bonjour misschoco

A quelle date avez vous effectuez le dernier paiement au Cours Minerve?

Vous avez certainement reçu une lettre de simple de la part de Créandis.

Ne prenez pas la peine d'y répondre, cette lettre n'a aucune valeur juridique puisque Créandis ne pourra pas en prouver l'envoi et la réception.

A quelle date exactement les Cours Minerve avaient reçu votre lettre de résiliation (voir l'accusé de réception)?

-----  
Par gwen74100

Pat76, je suis dans la mouise a cause de karis formation..

Je me suis inscrite fin mars 2012 et ne trouvant pas de patron j'ai décidé de résilier le contrat qui est avant les 3 mois jai donc envoyé une lettre avec accusé de réception. Seulement dis la société karis dit aujourd'hui ne pas avoir reçu cette lettre et le pire c'est que je n'arrive pas a remettre la main sur ce satané coupon d'accusé de reception!!! ils me réclament la somme de 3050euros d'un coup alors que je ne gagne que 450euros par mois étant a la recherche de travail et m'occupant seule de ma petite fille.. La dame de créandis ma dit que j'inventais que jamais je n'avais envoyé de lettre!!! que faire je suis dans une m.... pas possible.. aidez moi svp

-----  
Par bobo

Bonjour Pat76,

Je vous sollicite pour savoir ce que je dois faire a propos des cours minerve.

Il y a environ un an j'ai résilié en envoyant une lettre recommandée. Il arrête pas de m'envoyer des emails ou des lettres simple de Créandis.

Entre temps j'ai déménagé et je sais pas comment y on trouvé ma nouvelle adresse !

Bref maintenant y on envoyé un recommandé a mon nom mais en mettant la mention "chez" Mr. X (le nom de mon copain) parce que y savent pas si c'est la bonne adresse.

Dois-je aller chercher la lettre recommandée ?

Quel recours ai-je droit ?

Merci d'avance et bonne journée

-----  
Par pat76

Bonjour

Vous allez chercher la lettre recommandée et vous n'y répondez pas. Vous attendrez la suite sans vous inquiéter.

Les Cours Minerves sont l'enseigne de ISFOP société d'enseignement à distance qui est présidée depuis le 15/01/2013 par EURO-FORMA-DIS en remplacement de Mr Jean BAUDARD;

La société EURO-FORMA-DIS a pour président Mr Serge VIGIER.

Quant à Créandis la société de recouvrement elle est toujours gérée par Mr Jean BAUDARD.

Pour Information EURO-FORMA-DIS et CREANDIS, ont leur siège social à la même adresse:

3, rue Taylor 75010 PARIS

-----  
Par bobo

Merci pour votre réponse rapide, j'ai encore reçu une lettre simple aujourd'hui de créandis ! Sa doit être la 5eme... Abusé.

Bref je vous souhaite une bonne soirée et je vous tiendrez au courant de la suite.

-----  
Par bobo

Bonsoir Pat76,

Je souhaiterai savoir comment la société de recouvrement fait elle pour avoir mes numéro de téléphone fixe et portable alors que je les ai pas donné ?

Mon opérateur a t-il le droit de donner ces informations ?

Quel recours ai-je droit ?

Merci d'avance

-----  
Par Laura06130

Bonjour,

Moi c est la meme chose, je me suis inscrite aux cours minerve pour le cap petite enfance, j ai decider d arreter la formation pour des problemes financiers, depuis je recois des courriers ou il faut que je paye 1900 euros sous huit jours ils ont trouves ma nouvelle adresse mon nouveau numero de telephone et comme je ne repondais plus ils ont appeler chez ma voisine pour qu elle vienne me chercher afin qu ils puissent m avoir au telephone ..... Si ca ce n est pas du harcelement.... De vrais arnaqueurs!!!

-----  
Par Ore1

Bonjour,

Je viens de recevoir un appel de la soit disante societe de recouvrement

Il m'a dit que je devaiq vite regler la totalite de la somme (pas d, echellons possible) tres vite avant qui vienne chez moi prendre mes biens. C'est le meme cas que tout le monde ou pas?

-----  
Par Laura06130

Oui c est bien mon cas une certaine mme delattre n arrete pas de m appeler me dis qu ils vont venir prendre mes biens

-----  
Par pat76

Bonjour Laura et Ore

Vous avez envoyé une lettre de résiliation du contrat en recommandé avec avis de réception?

-----  
Par Ore1

Bonjour pat76

Oui cela fait plusieurs mois déjà. Je l'ai d'ailleurs dit au téléphone mais on m'a dit que c'était impossible. C'était un certain mr catez

-----  
Par pat76

Rebonjour Ore

Si vous aviez envoyé une lettre de résiliation en recommandé avec avis de réception et que vous n'aviez pas reçu de réponse dans les 8 jours suivant la réception de votre lettre, par courrier recommandé, de la part de l'établissement d'enseignement à distance, la résiliation est définitive.

Vous ne payez absolument rien et vous ne tenez pas compte des menaces qui pourraient vous être faites.

dites au contraire à votre interlocutrice que c'est avec une très grande impatience que vous attendez d'être assigné devant un Tribunal, cela vous permettra de demander la vérification de votre contrat afin de savoir s'il respecte bien tous les articles du Code de l'Education qui régissent l'enseignement à distance. Vous préciserez que si cela n'était pas le cas, vous ne manquerez pas de demander au juge de prononcer la nullité du contrat.

-----  
Par Ore1

Effectivement je n'ai rien reçu au bout de 8 jours. Merci beaucoup c'est rassurant !!

-----  
Par gilouga

Bonjour pat76 , voila , je reviens vers vous car depuis au moins 3 mois je n'ai plus entendu parler de minerve et là hier la société de recouvrement creandis m' a envoyer un email je pense que la lettre recommander va arriver sous peu de temps!! Alors une certaine Sandie Monnez qui m'a écrit pour régler les impayés et soi disant que si je ne fait rien elle est obligé de l'emmener à la justice !! Voila vous m'avez dit qu'ils ne feront rien mais donnez moi des conseils parce que vraiment je ne peut pas leur payer cela fait un an et demi maintenant que je leur ai envoyer ma lettre !!! Je n'ai pas la somme exorbitant de 700 et quelque euros !!

J'attend votre réponse ou d'une autre personne sera aussi le bienvenu!!

Merci

-----  
Par gilouga

Bonjour pat76, c encore moi !! je viens de recevoir la lettre recommandé ce matin me demandant un règlement à l'amiable et judiciaire. je ne sais plus quoi faire aidez moi s'il vous plait je suis perdu  
Merci d'avance

-----  
Par pat76

Bonjour Gilouga

Vous ne vous inquiétez surtout pas de recevoir du courrier de Créandis qui est une société de recouvrement qui ne pourra pas agir contre vous sans être en possession d'un titre exécutoire.

Pour obtenir un titre exécutoire émis par un juge, Créandis ou les Cours minerve devront engager une procédure en justice contre vous, soit en vous assignant devant un Tribunal ou en déposant une requête en injonction de payer.

Une assignation devant un Tribunal vous permettra de vous défendre et de demander la vérification du contrat d'enseignement à distance qui vous a été remis afin de savoir s'il respecte bien les articles du Code de l'Education qui régissent la formation à distance. ( le Code de l'Education n'est pas respecté par les contrats des Cours Minerve.

Vous pourrez également demander si les articles du Code de la Consommation qui régissent le crédit à la consommation ont été respectés par les Cours Minerve. Ce qui n'est pas le cas.

Vous pourrez donc demander sans crainte d'obtenir un refus de la part du juge, à ce que ce dernier prononce la nullité du contrat d'enseignement qui vous a été remis par les Cours Minerve.

En cas de requête en injonction de payer, une ordonnance de requête en injonction de payer émise par un juge, devra vous être obligatoirement signifiée personnellement par voie de huissier.

Vous aurez un mois à compter de la date de la signification pour faire opposition à cette ordonnance en injonction de payer.

Suite à cette opposition, l'affaire viendra automatiquement devant le Tribunal auprès duquel vous pourrez demander à ce que la nullité du contrat soit prononcée.

Pour l'instant vous ne répondez pas et vous attendez la suite sans stresser.

Je ne pense pas que les Cours Minerve s'aventureront à engager une procédure en justice contre vous en sachant que celle-ci se retournera contre elle.

Donc, vous ne payez rien et vous attendez la prochaine lettre. Ne tenez pas compte des menaces de saisie qui pourraient vous être faites.

Le forum sera toujours à votre disposition pour répondre à vos questions.

Bien cordialement

-----  
Par gilouga

Bonjour pat76,  
Je vous remercie beaucoup de votre réponse ! Je suis soulagé, jusque là je n'ai rien répondu à leur lettre !  
Si j'ai d'autre nouvelle ou des questions je reviendrai vers vous.  
Cordialement

-----  
Par gilouga

bonjour pat76  
je viens d'etre appellé par une certaine madame Monnez du créandis pour la lettre. je ne savais pas son numéro et comme par hasard elle a réussi a trouver mon numéro hors que c un nouveau numéro.  
Bref elle m'a dis qu'il fallait que je paye sinon elle vas porter en justice et donc la rappeler lundi. Je ne savais pas que c'était elle qui appelait donc j'ai répondu mais la je ne sais pas quoi faire.  
Aidez moi svp Merci

-----  
Par bobo

Bonjour,  
Sa y est j'ai reçu une lettre simple m'indiquant qui portait le dossier devant le tribunal d'instance !  
Est ce une nouvelle menace ? Dois-je m'inquiéter ?

-----  
Par Orel1

Bonjour pat76,

J'ai reçu un mail m'indiquant qu'ils entamaient une procédure au tribunal. Est ce que c'est normal? Et est ce que vous savez si ils ont déjà saisie le tribunal pour quelqu'un?

-----  
Par pat76

Bonjour Orel

ne tenez pas compte du mail, c'est du baratin de la part des Cours Minerve pour tenter de vous effrayer et vous obliger à payer.

Il n'ya aura aucune procédure en justice contre vous.

-----  
Par fabrice97

Bonjour pat76,

Je sollicite votre aide pour résilier mon contrat au cours minerve.

J'ai dépassé le délai des 3 mois(1er versement en octobre, dernier en mai pour un total de 1379?).

Dois-je suivre vos indications ainsi que de reprendre votre courrier type posté le 10/10/2012?

Merci de bien vouloir m'aider.

-----  
Par laetiange

bonjours je vien de recevoir les cours du cours minerve et sa me fait un peut peur car je ne sais pas parqu elle bout commencer. et j'ai vue que l'on pouver se retracter mes je n ai pas en ma possetion le borderau de retractation merci de bien vouloir me donner plus de renseignement sur les demache a suivre;merci d'avance

p.s : avec mes cours je vien de recevoir une lettre comment quoi je leur avais bien envoyer l autorisation de prelevement mes qu'il leur falait envoyer un rib don j né toujours pas envoyer est que je doit qand mêm faire opposition

-----  
Par pat76

Bonjour fabrice97

Quel est le motif de la résiliation de votre contrat?

Non respect des clauses du contrat par l'établissement d'enseignement ou vous avez des difficultés financières qui ne vous permettent plus de payer la formation?

-----  
Par pat76

Bonjour laetiange

Vous avez signé le contrat de formation à quelle date?

ce contrat vous l'avez reçu par courrier recommandé en deux exemplaires et vous en avez retourné un exemplaire signé par lettre recommandée avec avis de réception?

Vous pouvez vous rétracter par lettre recommandée avec avis de réception dans les 7 jours suivant la signature du contrat.

-----  
Par Biloutt

Bonjour moi aussi je me suis inscrit au cour minerve ! Ces une grosse arnaque ! J'ai resilier au bout de 2mois au début on la dit que cetai pas possible mais je leur est tenu tête ! Et la par la suite il m'ont dit que cetai exacte que je pourr resilier mais je doi payer des frais de résiliation . Que doit je faire ?

-----  
Par fabrice97

Bonjour pat76

pat76, Paris, Posté le 28/02/2013 à 16:50  
7787 message(s), Inscription le 28/06/2011  
Bonjour fabrice97

Quel est le motif de la résiliation de votre contrat?

Non respect des clauses du contrat par l'établissement d'enseignement ou vous avez des difficultés financières qui ne vous permettent plus de payer la formation?

motif: je ne suis plus capable de financer.

de plus j'ai reçu un mail de leur part me disant qu'il y aura un journée d'info le 20/03/13 pour ceux qui passe l'examen alors que je leur ai dit que moi c'est le 13/03/13 à plusieurs reprises.

j'ai aussi fait une lettre par une assistante sociale.

-----  
Par laetiange

bonjours voila j'ai envoyer une lettre recommander avec acuser de reception je vien de recevoir un courrier qui me dit de payer 499 euros en plusieurs mensualiter et j ai une lettre recommander a aller chercher que doit je faire??? merci de bien vouloir me faire reponse.

-----  
Par pat76

Bonjour laetiange

Vous allez chercher la lettre recommandée et vous ne payer rien.

Attendez la suite en toute sérénité et ne vous inquiétez surtout pas des menaces de procédure en justice ou de saisie par un huissier il n'y aura rien de tout cela.

-----  
Par leilajo

Bonsoir PAT76 j'ai les meme soucis avec cour minerve comme la quasi totalités des gens qui vous ont écrit. Je suis inscrite au cour minerve depuis juillet 2011 et j'ai décidé d'arreter depuis janvier 2013 pour des raisons financières et bien d'autres ,ils disent par des courriers qu'ils m'envoient de continuer à payer jus qu'à la fin des cours censés etre terminés en 2014. Je leur avait pas donné mon Rib, je payais souvent par chèque. Que faire face à ces menaces d'Huissier de justice? cordialement

-----  
Par Biloutt

Pat76 comment savez vous tout sa et encor merci pour tout

-----  
Par pat76

Bonjour leilajo

Ne vous inquiétez surtout pas des menaces que vous font les Cours Minerve.

Le but uniquement rechercher est de vous amener à payer et vous faire peur en vous menaçant de la visite d'un huissier est un argument qui pourrait vous obliger au paiement.

Ne vous laissez pas intimider car un huissier sans titre exécutoire émis par un juge n'a pas plus de pouvoir que vous ou moi pour obtenir un paiement.

Pour être en possession d'un titre exécutoire une procédure en justice devra être engagée par les Cours Minerve.

Ce qui n'arrivera pas, les Cours Minerve allant dans ce cas précis au devant d'un échec (nullité du contrat).

Vous ne payez absolument rien et vous attendez la suite en toute sérénité.

-----  
Par pat76

Bonjour Biloutt

Je lis les textes de loi et je prend connaissance des contrats proposés par les établissements d'enseignement à distance afin de voir s'ils respectes les articles du Code de l'Education qui régissent l'enseignement à distance et les articles du Code de la Consommation concernat le crédit à la consommation.

Les Cours Minerve proposent des contrats qui ne respectent aucun des deux codes précités.



-----  
Par Biloult

Merci pat 76 tu me rassure alor moi je paye rien?jei resilier avant les trois moi s mais il me demande Tj 500. ?

-----  
Par leilajo

Merci Pat76 pour vos conseils,je vous informerai de la suite.

-----  
Par abiloca

Bonjour, je suis également dans la même galère que vous...

Je me suis inscrite en Octobre dernier, et maintenant je veux résilier car je ne peux plus faire les 12 semaines de stage obligatoires pr passer le CAP car on est en ss effectif à mon travail et je ne peux me libérer. J'ai également des soucis financiers.

Je les ai eu au téléphone pr la demande de résiliation, et ils m'ont dit que je ne pouvais pas résilier, que je savais pertinament qu'avec mon travail il y aurait surement des changements de planning etc etc...Ils ne m'ont meme pas parlé des 30% (que j'ai appris en lisant le contrat) et ils m'ont dit que je n'avais pas d'autre choix que de payer jusqu'à la fin de la formation...

Je ne veux rien leur laisser passer, c'est hors de question d'être traitée comme ça, et surtt de payer une formation pour rien. Sans cette résiliation, je ne peux accéder à d'autre formation car soucis financiers...c'est très urgent!! Aidez moi si vous avez une solution honnete et radicale!! merci...

-----  
Par leilajo

Bonsoir,moi je n'ai pas d'autres solutions que d'arreter des cours là et il est hors de question que je continue à payer une formation que je ne fais plus!J'ai encore reçu 2 courriers entre temps dans lesquels ils me rappellent la somme d'argent que je leur devait depuis 3 mois déjà, mais je suis restée sans réaction.Je n'ai pas envie de me prendre la tete en ce moment car je suis une formation qui me permettra d'obtenir un diplome valable,car lorsque je suis inscrite au cours minerve,la conseillère dont je me rappelle bien le nom (Mme Thibaut)m'a bien rassuré que le diplome était reconnu au ministère de l'éducation hors c'est tout à fait le contraire.Ils mentent en plus.Moi j'essaye de suivre les conseils de PAT76,donec j'attends les suites.COURAGE! Cordialement

-----  
Par pat76

Bonjour abiloca

Vous envoyez une lettre de résiliation en recommandé avec avis de réception, le plus vite possible.

Vous précisez que vos revenus et la modification de vos horaires de travail ne vous permettent plus de payer des cours d'enseignement à distance à un organisme dont la formation n'est pas reconnue par le ministère de l'Education Nationale.

Vous précisez que tout litige suite à votre résiliation se règlera obligatoirement devant le Tribunal compétent devant lequel vous ne manquerez pas de faire examiner le contrat qui vous avait été remis afin de savoir s'il respecte bien les articles du Code de l'Education qui régissent l'(enseignement à distance et les articles du Code de la Consommation qui régissent le crédit à la consommation.

Vous ajoutez qu'en cas d'une seule infraction à l'un des articles des deux Codes précités, vous demanderez au juge de prononcer la nullité du contrat.

Vous indiquez que vous n'accepterez en aucun cas d'être harcelée par téléphone ou email pour vous réclamer une demande de paiement.

Une demande dans les cas précités serait considérée par vous comme du harcèlement moral et vous agiriez alors auprès du Procureur de la République pour le faire cesser.

Vous garderez une copie de votre lettre.

Vous allez voir votre banquier et vous lui dites de plus accepter aucune demande de prélèvement de la part de l'établissement d'enseignement à distance.

-----  
Par abiloca

Bonjour pat76,

Je te remercie beaucoup de tous ces renseignements.

J'ai envoyé une lettre de résiliation hier en précisant poliment que je ne pouvais plus continuer les cours suite à mes horaires de travail ainsi que mes revenus.

J'attends d'avoir une réponse de leur part assez rapidement car sans cette résiliation, je ne peux accéder à un autre cours...

Dès que j'ai des nouvelles je te tiens au courant pour avoir de l'aide, car les commentaires ci-dessus sont quand même flippant et je me dis que ce n'est pas prêt d'être fini...

Merci encore pr ton aide...

-----  
Par Biloutt

Pat76 j'ai reçu une mise en demeure ces grave ou pas la lettre était en recommander et une autre simple!

-----  
Par abiloca

Salut pat76,

J'ai reçu hier (c'est allé vite) une lettre des Cours Minerve en AR me disant qu'en fonction de ma situation de famille (en cours de divorce dc souci d'argent) que j'avais noté que j'étais "divorcée" (que ca n'était pas leur problème), effectivement j'ai bien cochée cette case qui stipule "divorcé, veuf, séparé" pour mon cas c'est séparé.

Ensuite, ils me disent que je leur ai envoyé une lettre stipulant que je prenais en cpt les 12 semaines de stage (ce que j'avais fait), seulement deux soucis : le 1er, ma situation professionnelle a changé (étant militaire et en sous effectif, on travaille bcq plus dc plus le temps de faire les stages, puis 2eme soucis, au tout premier questionnaire, j'avais stipulé que je ne pouvais pas faire les semaines de stage, ils m'ont renvoyé un questionnaire et par téléphone, ils m'ont dit que je coche que je pourrais les faire et que l'on s'arrangerait quand il le faudrait.

Ils marquent dans leur lettre que je ne peux donc pas résilier le contrat car j'étais au courant de tout depuis le début (ils ont fait une lettre de 2 pages quand mm en m'envoyant en plus des duplicatas pr "preuve").

Ca m'a enervé, et donc je vais dans la semaine leur renvoyer une lettre avec tous ce que tu m'as dit d'écrire, et également une lettre à ma banque pour stopper les prélèvements.

Que dois-je faire par la suite? est ce bien ce que je dois faire? combien de temps vont-ils m'embêter? car je dois pouvoir commencer une formation assez rapidement car je suis bientôt en fin de contrat dans l'armée et je dois avoir fait une formation avant...seulement je ne peux pas payer 2 formations et je ne veux pas en commencer car j'ai peur que Minerve me demande une somme faramineuse...

Merci beaucoup.

Bonne journée.

-----  
Par abiloca

Pat76,

Je iens de calculer au pire des cas ce que je leur devrait, vu que j'ai dépassé les 3 mois pour résilier, et que le formation dure plus de 12 mois, je suis censé rembourser 30% de la première année.

Etant donné que j'ai déjà commencé à payer depuis octobre (ca fait environ 6 mois), je leur devrait environ 350 euros.

Faut-il que je leur envoie un chèque puis basta?

-----  
Par meny25

bonjours,

j'ai un probleme avec les "cours minerve". je me suis inscrit vers nov 2011 pour un cap petite enfance.j'ai payé pendant 1 ans les "cours" (je ne recevée quqe leur livres, pas d'apelle, delaissement totale pour l'etudiante. temps que je payée il n'avais pas de raison pour m'appeller) Et puis j'ai fini par stoppée les payement en nov 2012 car je suis enceinte et ne gagnant -600/mois je ne pouvais plus payé. pendant plusieurs mois j'ai eu CREANDIS ET MINERVE pour les relences de payement etc...

je leurs avais alors di que pour l'instant j'etais dans l'incapacité a payé se que je leur devais mais des que possible je reglerais mon dû .

Et il y a un peu prés 1 mois j'ai envoyé une LRAR dans le quel je leur di que je pouvait payé env 400e (se que je devait) et que je voulais arrêté les cours a partir de la.

Il n'ont pas voulu que je paye 400e mais env 2300e en une seule fois meme si je voulais maintenant...

(juste pour info, depuis que je n'ai pas payé 400e "cours minerve " fais mtn semblent de s'interessé a mon apprentissage en m'envoyant des stages a faire et autres hypocrisie!!! alors que pendant 1 ans j'ai payé et jamais il ne sont soucié du travail que je fais ou ne fais pas)

Aujourd'hui, j'ai eu CREANDIS au tel me disant de payé env 2300e au plus vite. n'ayant absolument pas d'argent (compte en debiteur tout les mois) et au chômage depuis 1 mois que je ne pouvais pas réglé cette somme Et c'est alors que Mme XX me dit que je devait demandé a ma famille de payé si j'ai pas l'argent!! moi aussi j'ai eu un e\_mail d'injonction.

Je ne sais pas du tout quoi faire mtn, quel demarche entreprendre? j'ai voulu m'arrangé a l'amiable avec eux mais sans succé. Je dois tout payé si je veux etre tranquille. car quand j'ai voulu réglé mon du (env 400e) ils n'ont pas voulu. Mais veulent la totalité (2300e).

Merci de bien vouloir me conseillée.

-----  
Par pat76

Bonjour

Vous aviez envoyé une lettre de résiliation en recommandée avec avis de réception.

Tant que vous recevez des lettres simples, des mails ou des appels téléphoniques vous ne répondez pas et surtout vous ne payez absolument rien.

En cas d'appels téléphoniques de la part de Créandis ou des Cours Minerve pour vous réclamer un paiement, dites que vous notez le jour et l'heure de l'appel et si vous en avez la possibilité enregistrez la conversation. Dites simplement à votre interlocuteur que vous n'hésitez pas à porter plainte contre lui et la société qui l'emploie pour harcèlement moral si des réclamations de paiement devaient continuer à être faites par téléphone.

Laissez l'affaire suivre son cours et ne vous inquiétez pas pour la suite car en cas d'une éventuelle procédure en justice qui serait engagée contre vous (ce dont je doute fortement), c'est vous qui serez gagnante car un juge ne manquera pas de prononcer la nullité du contrat si vous le lui demandiez.

Vous avez gardé une copie de votre lettre de résiliation?

Surtout ne cédez pas au chantage qui pourrait vous être fait, saisie de vos biens ou de vos revenus par un huissier.

Rien de tout cela ne sera possible sans une décision de justice.

N'hésitez pas à revenir sur le forum si cela vous semble nécessaire.

N'ayez aucune inquiétude et pensez avant tout à l'enfant que vous attendez.

Félicitation à la future maman.

Bien cordialement

-----  
Par meny25

je vous remercie beaucoup, tout cela me rassure énormément. Dés que j'ai encore du soucie avec eux, je reviendrais vous sollicitez .

vous etes merveilleux(se). merci pour votre bienveillance et vos conseilles plus que précieuses.

ps: oui, j'ai gardée une copie de la lettre de resiliation.

-----  
Par Ninou77

Bonjour je me suis inscrite au cours minerve au mois d'octobre et j'ai décidée de résilier mon contrat. Les cours à

distance ne me convienne pas du tout et je suis dans l'incapacité de pouvoir continuer de payer ma formation sachant que je suis sans emplois . J'ai largement dépasser le délais de rétractation de mon contrat. Que dois je faire pour résilier et ne plus payer cette formation ? Que je ne travaille plus en plus depuis environ 3 mois ...

-----  
Par fabrice97

bonjour pat76

ils m'envoient toujours leurs courriers et me relance par appel masqué même après résiliation du contrat et me demande tjs les 400? restant.

ils menacent tjs de l'huissier dois-je m'en soucier? que faire? svp???

-----  
Par pat76

Bonjour fabrice

Vous répondez en gardant le silence et vous attendez la suite sans vous inquiéter.

Notez le jour et l'heure des différents appels et si possible enregistrez la conversation.

Pour les menaces de huissier, dites à votre interlocuteur que c'est avec une grande impatience que vous attendez la signification d'une ordonnance d'une requête en injonction de payet à laquelle vous ne manquerez pas de faire opposition lorsqu'elle vous aura été signifiée par un huissier territorialement compétent ou d'être assigné devant un Tribunal cela vous permettra de demander à un juge de prononcer la nullité du contrat pour infraction au Code de l'Education et à celui du Code de la Consommation concernant le crédit à la consommation.

Vous lui préciserez qu'il ne s'étonne pas si vous portez plainte pour harcèlement moral un Procureur ayant la possibilité de faire rechercher par les services techniques de la police judiciaire de qui émanent les appels que vous avez reçus et dont vous avez noté le jour et l'heure de chaque appel.

-----  
Par laetiange

bonjour pat79 le cours minerve vien de m'appeler il me demande de payer avant mise en demeure que doit-je faire , j'ai très peur....

-----  
Par pat76

Bonjour laetiange

Vous ne tenez surtout pas compte de l'appel. Vous ne payez rien et vous attendez de recevoir une lettre recommandée pour revenir sur le forum.

En cas de nouvel appel, dites simplement que vous avez noté le jour et l'heure des différents appels et que vous enregistrez la conversation (faites le si vous en avez la possibilité) et précisez à votre interlocuteur que vous allez porter plainte pour harcèlement moral contre lui et son employeur.

Inutile de paniquer.

-----  
Par Flying44

Merci pour tous vos messages, ils m'ont évité de faire une grosse bêtise!

-----  
Par leilajo

Bonjour PAT76 les cours minerve et surtout la société CREANDIS reviennent à la charge, depuis la semaine dernière ils ne cessent de m'appeler une certaine Mme DELATTRE qui m'a encore envoyé un e mail de mise en demeure ce matin, elle dit qu'elle me laisse 8 jours pour payer la totalité de 1700 euros. Dit qu'elle s'en fout de mes problèmes que je sois en France ou pas je devrais payer ladite somme. Ils sont entrain de me faire un terrible harcèlement moral je n'en peux plus des courriers et des coups de fil. Dites moi PAT76 que faire. merci pour tous vos conseils. CORDIALEMENT

-----  
Par leilajo

Bonjour Biloutt. Je suis toujours dans la galère avec les cours minerve et la fameuse société CREANDIS continue. Dites moi la suite après que vous ayez reçu la lettre de mise en demeure? Est-ce qu'ils vous ont envoyé des lettres après? Merci. CORDIALEMENT

-----  
Par leilajo

Bonjour pat76 les cours minerve et la fameuse Mme xxxxxx viennent de m'envoyer un AVIS DE POURSUITES par email me demandant de payer la somme de 1700 euros. Que dois-je faire j'attends les suites ou bien je leur réponds? Merci de bien vouloir me répondre s'il vous plaît. CORDIALEMENT

-----  
Par leobibi

Pat76  
Je suis comme la personne avant moi une certaine Mme xxxxxxxx du service recouvrement SORREC qui demande le paiement immédiat avant le 30/10/2013 avant procédure pour une somme exorbitante de 2314 euros et envoyer par mail aucune courrier depuis la dernière fois que je vous est eu  
Cordialement

-----  
Par fatae

Bonjour. Même histoire que tout les autres, je me suis faite avoir par les cours minerve donc j'ai fait opposition au prélèvement. le problème est que comme une idiote j'ai fait ma lettre de rupture trop tard donc je leur doit la somme de 2610? pour la formation et 300.15? de frais de recouvrement qui sont à ma charge. hier (jeudi) Creandis ma téléphoné pour que je paye la totalité soit 2910.15? j'ai dit que je ne pouvais pas alors le monsieur ma donner jusqu'à mardi pour payer avant lancement de procédure judiciaire et ou huissier de justice. il ma donner des solutions!! très sympathique ce monsieur!! soit faire un crédit à ma banque ou alors trouver une personne de mon entourage qui veut bien me donner 2910.15?... personnes ne peut me donner cette somme. je suis une maman qui vie seul avec seulement le ASS comme revenu et quelques APL. j'ai vraiment pas d'argent à donner à cette formation bidon. Quesque je doit faire??  
Cordialement

-----  
Par anaisbe

BONJOUR marque de politesse  
même problème une certaine dame nous demande 2000 euros avant le 7 juillet sinon poursuite en justice... je n'ai même pas commencé la formation aucun suivi des professeurs au bout de 6 mois j'ai donc résilié car je suis enceinte et ne veux plus du tout faire le cap? Je n'ai pas beaucoup de sous et cette femme m'harcele elle s'en fou de ma situation quelqu'un ai déjà aller en justice? je laisse courir pour le moment

-----  
Par dabe

Bonjour moi je viens de m'inscrire c'est à dire j'ai envoyé l'acompte aujourd'hui mais y avait pas mon rib que ce que je dois faire faire??? J'ai reçu le dossier d'inscription et d'orientation j'ai rempli puis je leur est envoyé svp dites moi ce qui va ce passer pour moi. Je me dis je peux tout arrêter vu qu'ils ont pas mon rib. Conseillez moi avant que je fasse une bêtise merci

-----  
Par pixie13

bonsoir, j'aurai aimé qu'on me rassure j'ai commencé en juillet dernier la formation minerve pour le cap petite enfance et atsem ma situation financière a changé et donc j'ai appelé la formation pour savoir quand je pouvais résilier et elle m'a dit pas avant 4 mois + il est faut donner 30% de la formation donc j'ai attendu au bout de 4 mois et j'ai rappelé et on me dis que j'ai dépassé le délai de résiliation donc j'ai fais opposition à ma banque puis renvoyer une lettre de résiliation ils ont rien voulu savoir. à l'heure d'aujourd'hui ils m'ont renvoyés deux lettres de recouvrement société sorrec dont une mise en demeure et si je donne pas la totalité et me poursuive en justice puis huissé. demain je vais appeler mon assistance social pour qu'elle justifie ma situation est-ce suffisant ou que dois-je faire??

Par marineh

Bonjour, je souhaiterais également résilier mon contrat avec les cours minerve car je ne suis pas du tout contente de leur services. J'ai mis plusieurs semaines a recevoir les livres dont jamais besoin pour mes concours et ceux ci sont arrivés apres... heureusement pour moi j'ai su me débrouiller sans. Apres un mail et 2 ou 3 coups de telephone j'ai enfin reçu mes livres mais apres des anomalies (pages manquantes), je ne suis pas du tout contente et j'ai donc bloqué le compte bancaire afin de stopper les prelevements mais j'ai déjà reçu 2 lettres de demande de payement. Que dois-je faire maintenant ? J'aimerais également savoir comment cela s'est finit pour les personnes qui ont été dans le meme cas que moi...

Merci d'avance

-----  
Par Nana65

Bonjour! je suis la cours minerve et en lisant tous ces message ca me fait rire!!!!!!!!!!!!!!Vous avez BIEN lu vous CONTRAT???????????????? si OUI pourquoi vous pose tous ces questions STUPIDES tous est marqué dans vos contrat, ALORS il fallait faire le nessecaires et ne pas pleindre!!!! Moi tout ce passe BIEN!!!!!!!!!!

-----  
Par Maevakeeys

Franchement je trouve que cours minerve c'est un peu des voleur... Je me suis inscrite en octobre 2015, ils m'ont demander 106 euros dans une lettre pour l'inscription ( je précise que tout les mois je devait payer 49 euros ) j'ai payer cette sommes. Ensuite 2 mois passent, ils ont essayer de prélevé 70 euros sur mon compte bien étant donné que je n'ai pas cette sommes la ils ont pas eu les 70 euros mais 49 euros. J'appelle pour savoir pourquoi je leur devait 70 euros ils ont dit que l'inscription coûte 136 euros et pas 106 euros, alors que je n'ai pas reçu de devoirs à faire mais que des livrets pour révisé, j'ai appelé ma conseillère pour lui demander ou est ce que je peux avoir mes devoirs elle ma dit c'est à la fin des livrets j'ai regardé il n'y avait rien. Enerver je décide de faire une lettre de résiliation avec avis de réception, et de l'envoyer le plus vite possible. depuis ce jour là, ils me réclament 296 euros pour la résiliation. ils m'envoie pleins de lettres chez ma mère, ils font que de m'appeler et m'envoie des mails pour me dire que si je paye pas cette somme ils vont engagé une procédure !

Ils veulent que je leur donne de l'argents alors que j'ai rien eu même pas un devoirs mais que des livrets (on dirait ils sont fait à la main) Faites attention quand vous vous inscrivez à des cours à distance ! On ne travaille pas pour les gens ... mais pour nous ! Nous somme en mars 2016 ils sont toujours derriere moi et sa me bousille mon moral !

-----  
Par Nana65

Bonjour! moi personnellement ,j'ai les devoirs dans chaque livret, peut être ils ont change des livret, mais a mon avis ce n'est pas possible! et même je vais vous dire, j'ai eu aussi quelque problèmes financieres avec eux et on a trouvé la résolution de problème ensemble. il y a tous les devoirs dans mon compte avec les livret pour apprendre les cours!!!

-----  
Par janet083

bojour . je me suis inscrit ou cour minerve en 2012et apres 6 6 mois je arrete car je compronee rien . je suis etranger et je voulez faire un formation et je suis tombe sus cour minerve apres 6 mois je les envoie un letre de resiliation ils mon pas accepte et ils me appel ils mon envoi de courrier et ca me extrese beaucoup je ne sais plus qua fair ils me menace ausi ils me dice que je dois 2.320 euros je voudrais un conseil slvp .desole pour le ortografe

-----  
Par Ionion58

Bonjour, meme problème avec les cours minerves j'ai commencée en 2013 puis j'ai changée de projet je préférais trouver du travail à la place dans une autre régions donc j'ai un peu laissée tombée n'ayant plus d'appels d'eux je l'ai aient contacté pour leurs faire part de mon envie d'arrêter (prélèvement sur le compte de ma mère etc ..) il m'ont engueulee comme du poisson pourrie la en me disant que non c'était impossible c'était écrit en petit sur mon contrat en petit etc je ne pouvais pas me rétracter bien énervée je me suis renseigné sur les forums chose que j'aurais dû faire avant je pense j'ai de suite fais bloquée les prélèvements à ma mère bloquée les numéros de téléphone etc j'ai eu un problème avec mon portable numero débloquée et la 3 ans après le service amiable essaye encore de me contacter je ne sais pas quoi fair pour arrêter ce truc un 01 77 48 52 72 .. Je dois apparemment les appeler d'urgence aujourd'hui

-----  
Par flo1964

Bonjour,

Pour les mêmes soucis que dans les messages précédents, j'ai résilié dans le temps imparti mon contrat avec les cours Minerve par lettre recommandée avec accusé de réception le 06/12/16.

Depuis, ils me harcèlent au téléphone. Cependant, je ne répond pas à leurs appels.

Mon seul problème est de leur avoir renvoyé par courrier simple les contrats et cours fin septembre 2016, sans avoir ouvert l'enveloppe.

Dans ce cas comment prouver les irrégularités des contrats ?

Dans l'attente, je vous remercie pour vos réponses.

-----  
Par hociner

Bonjour,

En 2016, j'ai trouvé une annonce pour une formation d'aide soignant, je me suis inscrit sans vraiment savoir comment ça fonctionne, quelque jour après je reçois un appel d'une conseillère de cours Minerve Mme TERFUS qui me laisse un message me disant que je dois la rappeler, j'ai donc appelé, j'ai longuement parlé avec elle on en est arrivé au sujet du financement, je lui ai dit que ce sera difficile pour moi de financer cette formation car je suis au chômage, et je touche que 740 euro /mois puis j'ai 2 enfants un loyer à payer et les charges à régler, elle m'a immédiatement dit de ne pas m'inquiéter, quand vous signez le contrat je vous envoie le certificat de scolarité que vous présenterez à l'agence O2 avec qui on travaille en partenariat il vous proposeront un poste dans le domaine en rapport avec la formation, vous serez doublé au début et vous toucherez un salaire normal!!

J'y ai tellement cru, ça m'avait l'air tellement honnête et de plus en début de conversation c'est bien précisé que la conversation est enregistrée.

J'ai pas pu aller à l'agence tout de suite car j'ai eu des problèmes personnels, quand cela est passé je suis allée à l'agence O2 en leur expliquant qui m'envoie et avec et avec le certificat de scolarité, il m'on dit qu'il me rappelle, 2 jours après il m'appelle et m'annonce que du fait que je n'ai pas d'expérience il n'on rien à me proposer et là je me suis rendu compte qu'il m'on arnaqué, donc j'ai immédiatement envoyé une lettre de résiliation, j'avais déjà payé 600 euro presque la moitié du prix de la formation et j'ai également fait opposition et depuis il arrête pas de m'appeler et envoyé des courriers de réclamation de la part de Mme PAGE, j'ai également reçu cette semaine un courrier normal pas en recommandé d'un huissier de justice pour régler le montant qu'il reste, voilà où j'en suis aujourd'hui et pourquoi je fais appel à vous et vos conseils car je ne risque pas de payer je ne peux pas et en plus il m'on arnaqué

MERCI d'avance pour votre aide

également quel avocat je peux contacter si possible

-----  
Par Sas93

Bonjour vous me conseillez cette école ? ECOLE MINERVE

-----  
Par jodelariege

bonjour je pense que nous ne pouvons vous conseiller aucune école, ce n'est pas le but d'un site juridique par contre relisez les 8 pages ci dessus concernant les problèmes des clients par rapport à cette école mais cela concerne aussi beaucoup d'autres écoles par correspondance ; pour ma part je pense qu'il faut longuement vous interroger sur votre motivation: pourquoi une école à distance ? c'est très dur de travailler chez soi surtout si on a eu des difficultés dans une école dite normale, ce qui est le cas de la plupart des gens qui veulent faire secrétaire médicale, cap petite enfance, aide aux vétérinaires....enfin tout métier qui fait rêver et qui a peu de débouchés....le problème du financement est très important aussi: beaucoup ont peu de moyens et s'engagent sur des frais importants....puis ne payent plus...puis sont poursuivis par des sociétés de recouvrement et appellent à l'aide sur les sites juridiques aussi je redis : lisez tout ci dessus vous verrez les problèmes auxquels vous pourriez avoir à faire

-----  
Par Svam2000

Bonjour, à tous. Je me suis renseignée aussi pour cette formation CAP accompagnement petite enfance+ concours ATSEM. Suite à des messages de personnes sur ce forum disant que le diplôme n'était pas reconnu par le ministère de l'éducation nationale, et bien j'ai téléphoné à l'Académie et ils m'ont assuré que du moment que j'étais inscrite à l'examen par l'Académie (comme prévu en octobre) et que je passais l'examen dans un lycée en fin d'année, le diplôme était bien réel et reconnu. Après en ce qui concerne vos problèmes de financement je pense que dès le départ il faut se demander si on est capable d'aller jusqu'au bout de la formation et de pouvoir payer. C'est comme pour tout achat. Je ne mets pas en cause le technique de forcing (on a eu toutes les mêmes blabla : nous sommes motivées, etc...) En ce qui concerne le suivi des cours, je ne sais pas trop. Une amie est passée par eux et n'a pas eu de soucis elle a aujourd'hui son diplôme et un job dans ce domaine. Je suis un peu perdue..je vais réfléchir encore un peu.

Par jodelariege

bonjour oui si vous passez l'examen de l'éducation nationale et que vous le réussissez le diplôme sera reconnu . après il faudrait vérifier que la formation donnée par une école à distance privée est la même que la formation donnée par l'éducation nationale . le diplôme après réussite à l'examen n'est il pas lié à un stage obligatoire? ect ect ect le plus dur ne me semble pas l'examen en soit mais plutôt le fait que beaucoup de gens ne finissent pas leurs études par correspondance:trop dur,trop long ,manque de temps et souvent d'argent....au début on estime qu'on pourra payer puis on a des centaines d'exemples où la personne se trouve au chômage ,ou se sépare de son ami ou se retrouve enceinte bref des conditions qui font qu'il n'y aura plus les moyens de payer les cours.....lire les centaines de pages ici et là sur les problèmes avec les écoles à distance et pas toujours du fait de ces écoles mais souvent du fait que les élèves ne suivent pas les cours ou n'ont plus les moyens de les payer...

-----  
Par Svam2000

Effectivement il y a 16 semaines de stage obligatoire à faire avec rapport de stage à renvoyer à l'Accadémie pour l'examen et l'oral.le financement n'est pas réellement le problème en ce qui me concerne. C'est le suivi des cours et leurs efficacité.je vous remercie pour vos conseils.

-----  
Par Nono04

Bonsoir,je me suis inscrite il y a plus d'un an à cours minerve et cela fais aussi tout ce temps que j'ai payer une formation dans le vide ,j'ai donc bloquer les prélèvements et envoyer un recommandé pour une résiliation,hors j'en suis à mon 3ème ou 4ème courrier simple d'une société de recouvrement avec délai de 8 jours pour payer 580 euros. Je ne sais plus quoi faire malgré vax nombreux commentaires. Dois-je encore continuer à ignorer ?  
Merci

-----  
Par jos38

bonjour. comme dit et redit, vous avez signé un contrat qui ne peut être rompu que suivant le chapitre "résiliation". comme dit et redit, la plupart des écoles ne vont pas jusqu'aux poursuites. soit vous payez ce à quoi vous vous êtes engagée, soit vous ignorez les relances mais dans ce cas, arrêtez de leur écrire

-----  
Par Joe 07

Même problème avec ce cour Minerve, et l'Etat Français n'est pas là pour nous défendre.Demain je vais porter plainte. Et je demande à tous ces victimes de me soutenir.

-----  
Par Nanou300

Je suis entrain de payer l'huissier chaque mois a cause de ces cons minerve . J'ai pas d'autres choix

-----  
Par Joe 07

Je vous encourage à porter plainte déjà pour harcèlement, ouf,maintenant j'ai un grand ouf de soulagement, on est en France, c'est parce qu'ils savent le plus souvent que nous sommes des femmes, que nous sommes sans défense. portez vous en partie civile. vous aurez un grand soulagement avec beaucoup de chance d'être dédommagé.

-----  
Par jodelariege

bonjour joe 07  
dites nous en plus : vous avez porté plainte et ensuite? pourquoi "ouf"?